
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 25 octobre 2010

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
<i>Hommage</i> à la mémoire de monsieur Claude Pillonel	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 6 septembre 2010	(p. 5)
<i>Désignation</i> de représentants de la Communauté urbaine au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du GIP de la Maison de la Veille Sociale (dossier n° 2010-1808)	
* <i>Opérations</i> de vote	(p. 18)
* <i>Résultats</i> du vote	(p. 28)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2010-1762)	(p. 25)
<i>Question</i> orale du groupe Socialiste et apparentés relative au projet de taxe sur les loyers des organismes HLM	(p. 32)
<i>Annexe 1</i> - Schéma de développement universitaire (SDU) - Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Vice-Président Arrue (dossier n° 2010-1778)	(p. 34)
<i>Annexe 2</i> - Procès-verbal d'élection - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du GIP de la Maison de la Veille Sociale (dossier n° 2010-1808)	(p. 44)

Le texte des délibérations n° 2010-1762 à 2010-1816 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 401.

N° 2010-1762	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 13 septembre 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 25)
---------------------	--	---------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2010-1763	<i>Vaulx en Velin - Passerelle de la Soie reliant le pôle multimodal de transports en commun au pôle de commerces et de loisirs du Carré de Soie - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville -</i>	(p. 29)
N° 2010-1764	<i>Collonges au Mont d'Or - Chemin des Ecoliers - Aménagement d'une voie nouvelle - Ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 29)
N° 2010-1765	<i>Fourniture d'un service intégré d'envoi de SMS et de courriers électroniques de services pour l'information sur les conditions de trafics - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 29)
N° 2010-1766	<i>Couzon au Mont d'Or - Aménagement des places Ampère et Fayard - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
N° 2010-1767	<i>Décines Charpieu - Aménagement de la place Salengro - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation d'une convention avec la ville de Décines Charpieu -</i>	(p. 30)
N° 2010-1768	<i>Jonage - Aménagement du carrefour situé rue Nationale, rue Foch et chemin du Vivier - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)

N° 2010-1769	<i>Lyon 1^{er}, Lyon 4° - Poursuite de l'aménagement du Boulevard de la Croix-Rousse - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2010-1770	<i>Lyon 4° - Aménagement de la Place des Tapis - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2010-1771	<i>Lyon 5° - Aménagement de la rue des Noyers - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2010-1772	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Chemin des Gorges - Aménagement d'assainissement pluvial, bassin et voirie - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2010-1773	<i>Craponne - Elargissement et requalification de la rue Jean-Claude Martin - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
N° 2010-1774	<i>Francheville - Elargissement de la Grande rue - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2010-1775	<i>Vénissieux - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	retiré
N° 2010-1776	<i>Francheville - Création d'une voie nouvelle de desserte du quartier de Chantegrillet - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2010-1777	<i>Neuville sur Saône - Desserte du futur hôpital intercommunal du Val de Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2010-1778	<i>Approbation du schéma de développement universitaire (SDU) 2010-2020 et de l'engagement financier de la Communauté urbaine -</i>	(p. 6)
N° 2010-1779	<i>Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Recherche, enseignement supérieur et vie étudiante - Projet AcCInov/Centre d'infectiologie - Lyonbiopôle - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 28)
N° 2010-1780	<i>Convention pluriannuelle 2011-2013 avec le syndicat professionnel Syrobo pour l'organisation du salon de la robotique personnelle Inno-Robo à Lyon - Attribution d'une subvention pour la première édition du salon en mars 2011 -</i>	(p. 28)
N° 2010-1781	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative d'intérêt collectif (Sarl SCIC) Graines de SOL pour son programme 2010 -</i>	(p. 28)
N° 2010-1782	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Escale Création pour son programme d'actions 2010 de mutualisation d'ateliers à destination des entrepreneurs -</i>	(p. 28)
N° 2010-1783	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association CREALYS pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 28)
N° 2010-1784	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Croix-Rousse Métiers d'Art pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 28)
N° 2010-1785	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la société coopérative ouvrière de production Elycoop pour son programme de mutualisation d'ateliers (formation courte) à destination des entrepreneurs pour l'année 2010 -</i>	(p. 28)
N° 2010-1786	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour l'Enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour l'organisation du World Entrepreneurship Forum 2010 -</i>	(p. 29)
N° 2010-1787	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière CARCO pour son programme d'actions pépinières d'entreprises 2010 -</i>	(p. 29)
N° 2010-1788	<i>Partenariat avec le club sportif SASP ASVEL Basket - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010 -</i>	(p. 14)
N° 2010-1789	<i>Partenariat avec le club sportif SASP Olympique Lyonnais - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010 -</i>	(p. 14)
N° 2010-1790	<i>Partenariat avec le club sportif SASP LOU Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010 -</i>	(p. 14)
N° 2010-1791	<i>Partenariat avec le club sportif EUSRL Villeurbanne Handball Association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010 -</i>	(p. 14)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2010-1792	<i>Exercice 2010 - Budgets principal et annexe de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables -</i>	(p. 30)
N° 2010-1793	<i>Abattements de taxe d'habitation -</i>	retiré
N° 2010-1794	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 31)
N° 2010-1816	<i>Convention de fonctions d'agglomération et de centralité entre la Communauté urbaine de Lyon et la région Rhône-Alpes - Période 2010-2016 -</i>	(p. 20)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1795	<i>Plan de prévention du bruit dans l'environnement - Mise à disposition du public - Maintien et extension du réseau de mesure des bruits urbains -</i>	(p. 24)
N° 2010-1796	<i>Rapport annuel 2009 sur le prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement -</i>	(p. 25)
N° 2010-1797	<i>Convention de gestion provisoire du service public de chaud et froid urbains avec ELVYA - Prolongation de la durée - Approbation de l'avenant n° 1 -</i>	(p. 27)
N° 2010-1798	<i>Programme de développement du compostage domestique 2010-2014 -</i>	(p. 27)
N° 2010-1799	<i>Participation au Téléthron - Conventions avec EcoFolio et l'Association française de lutte contre les myopathies - Année 2010 -</i>	(p. 31)
N° 2010-1800	<i>Observatoire de l'environnement - Préservation de la biodiversité - Attribution de subventions à la Société linnéenne de Lyon -</i>	(p. 31)
N° 2010-1801	<i>Plan d'éducation au développement durable - Fiches actions 1 et 8 : projets urbains et mobilités - Avenants aux conventions de subvention 2010 au profit des associations Robins des Villes et APIEU Mille-Feuilles (Atelier permanent d'initiation à l'environnement urbain) -</i>	(p. 31)
N° 2010-1802	<i>Plan d'éducation au développement durable - Fiche action 11 : Eduquer à la connaissance et au respect du patrimoine arboré - Attribution d'une subvention à l'association Feuilles mortes/Art vivant pour l'organisation de la Fête des feuilles 2010 -</i>	(p. 31)
N° 2010-1803	<i>Partenariat avec le Centre national de recherche scientifique (CNRS), dans le cadre de la recherche et du développement, dans le domaine de la ressource en eau potable - Approbation d'une convention -</i>	(p. 31)
N° 2010-1804	<i>Renouvellement de la convention passée avec la Fédération d'équipes de recherche de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (Othu) - Période 2011-2014 -</i>	(p. 31)
N° 2010-1805	<i>Impact des inondations sur l'industrie chimique de l'agglomération de Lyon - Convention d'étude avec l'Ineris pour l'établissement d'un guide local d'analyse des risques industriels et de la prévention des accidents du fait des inondations - Modification du plan de financement -</i>	(p. 31)
N° 2010-1806	<i>Station de surveillance du milieu naturel de Ternay - Arrêt de l'exploitation par la Communauté urbaine au 31/12/2010 - Convention de financement de l'exploitation pour l'année 2010 -</i>	(p. 31)
N° 2010-1807	<i>Meyzieu - Zone industrielle - Opération collective de recherche de substances dangereuses pour l'eau - Convention avec l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Années 2010-2012 -</i>	(p. 27)

COMMISSION URBANISME

N° 2010-1808	<i>Maison de la Veille Sociale - Participation à la constitution du groupement d'intérêt public (GIP) - Autorisation de signer la convention constitutive - Désignation de représentants au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale - Approbation de la contribution financière de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 17)
N° 2010-1809	<i>Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Lyon 9°, Lyon 5°, La Mulatière, Genay, Neuville sur Saône, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Caluire et Cuire, Lyon 4°, Lyon 1^{er}, Lyon 2° - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2010-1810	<i>Lyon 5° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Demande de mise en révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) des quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul (Vieux Lyon) -</i>	(p. 18)

N° 2010-1811	<i>Lyon 7° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 10 Aménagement du parc Blandan - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation -</i>	(p. 32)
N° 2010-1812	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Bron Terrailon - Restructuration du centre commercial - Approbation d'une convention de participation financière -</i>	(p. 32)
N° 2010-1813	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage - Anneau Bleu - Canal de Jonage - Approbation d'une convention d'entretien entre le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage et la Communauté urbaine -</i>	(p. 32)
N° 2010-1814	<i>Givors - Opération d'aménagement des îlots du Centre - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2010-1815	<i>Vaulx en Velin - Les Barges - Etudes de maîtrise d'oeuvre - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Lundi 25 octobre 2010 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 15 octobre 2010 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Hommage à la mémoire de monsieur Claude Pillonel

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons commencer ce Conseil.

Avant de débiter nos travaux, je veux rendre hommage à notre ami Claude Pillonel.

Nous connaissons tous ici la passion de Claude Pillonel pour sa commune et pour le Grand Lyon.

Maire de Poleymieux au Mont d'Or durant vingt-sept ans, il avait transmis le flambeau à Corinne Cardona le 11 juin dernier mais avait souhaité garder sa place dans notre assemblée.

Lors de la cérémonie organisée en son honneur pour cette occasion, les personnes présentes avaient pu mesurer la reconnaissance des habitants pour cet homme de conviction, d'action et de projets.

Claude Pillonel vivait avec la même passion son engagement au Grand Lyon. Lors de notre dernière rencontre début septembre dans sa mairie, il me parlait de son attachement à notre institution. Il me disait qu'il en suivait, même affaibli, assidûment l'actualité, les dossiers. Il me donnait même encore des conseils bienveillants et avisés sur les projets en cours.

L'enthousiasme qui le caractérisait dès son arrivée en 1983 ne l'a jamais quitté.

Vice-Président à l'écologie urbaine de 1989 à 2001, c'est lui qui, très largement, avait permis à notre assemblée de se doter d'abord d'une mission de l'écologie urbaine en 1991 et d'une charte de l'écologie urbaine en 1992. Il avait inspiré la création des institutions qui, aujourd'hui encore, nous permettent de développer cette action. C'est ainsi qu'il avait créé l'Agence locale de l'énergie qui, comme vous le savez, a pour objet de promouvoir, de coordonner et de développer toutes les actions que nous menons de manière à économiser l'énergie, à utiliser les énergies renouvelables, à préserver les ressources.

Il avait été le premier Président du SPIRAL pour veiller au problème du transport des matières dangereuses dans notre agglomération. Il avait créé l'association Acoucité et tout à l'heure, lorsque nous examinerons le rapport qui nous sera présenté sur la prévention du bruit dans notre agglomération, nous penserons que c'est grâce à Claude Pillonel qu'un tel travail peut aujourd'hui avoir lieu.

Plus qu'un collègue, il était pour beaucoup d'entre nous un ami. Au-delà de ses amis, tous ceux qui l'ont approché reconnaissent sa gentillesse dans l'action, sa sagesse de décision. Claude Pillonel était un humaniste, un humaniste du quotidien qui n'a cessé d'agir et, comme il aimait à le souligner, d'agir dans la joie.

Chers collègues, je vais vous demander d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne J.C.), Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David), MM. Barthélémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yéréman.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Grivel (pouvoir à Mme Revel), Havard (pouvoir à M. Dumas), Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Vincent (pouvoir à M. Joly).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 6 septembre 2010

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 6 septembre 2010. Si personne n'a d'observation à formuler, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N° 2010-1778 - Approbation du schéma de développement universitaire (SDU) 2010-2020 et de l'engagement financier de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Besson comme rapporteur du dossier numéro 2010-1778. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Etant donné l'importance de ce dossier, monsieur Arrue va peut-être nous dire quelques mots avant que les groupes puissent s'exprimer. Monsieur Arrue.

M. le Vice-Président ARRUE : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, chacun convient que nous sommes entrés dans l'ère de l'économie, de la connaissance et de l'innovation. C'est dans ce cadre qu'il est apparu nécessaire de réfléchir à ce que pourrait être le développement de l'université dans notre agglomération.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page).

Notre université est l'héritière d'un siècle d'ancienneté au niveau de la ville de Lyon et de plusieurs décennies d'évolution au gré de décisions académiques, scientifiques, universitaires et rectorales qui ont amené un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche à prospérer aux différents coins du territoire. Il est apparu que ce développement d'universités, qui est très certainement la conséquence de la prospérité de notre territoire, au cours des décennies à venir ne pouvait plus être laissé au gré des circonstances et qu'il était de la responsabilité de la collectivité de l'accompagner, tant il est vrai que le développement du territoire dans son ensemble est intimement lié à celui de l'université et que celui de l'université est également consubstantiel à celui du territoire.

C'est la raison pour laquelle nous avons lancé une vaste entreprise de concertation qui a duré plusieurs mois et qui a rassemblé, site par site, les universitaires, les représentants du Grand Lyon mais également ceux de la commune concernée, puis les représentants de l'ensemble des organismes appelés à intervenir dans le champ du développement universitaire, qu'il s'agisse des organismes de recherche comme le Centre national de recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), etc., qu'il s'agisse des œuvres sociales comme le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), qu'il s'agisse d'un certain nombre d'administrations ou de collectivités parentes, notamment la Région, le Département et également le rectorat. Vous avez, à la fin de la brochure qui vous a été remise sur CD-ROM, la liste complète des organismes qui ont été interrogés, entendus et avec lesquels nous nous sommes concertés dans le cadre de ce vaste programme.

Chacun est convenu que la prospérité du territoire supposait une université performante et que celle-ci devait, d'une part, être en lien avec le tissu économique au sein duquel elle est

insérée, d'autre part, être visible au niveau international. Elle doit également s'intégrer dans le réseau des services publics que le territoire met à sa disposition pour assurer son développement.

Trois orientations principales ont été mises en avant au terme de ce processus :

1° - la préoccupation de renforcer l'attractivité internationale et la visibilité de l'université de Lyon en en faisant, en effet, un acteur majeur de l'innovation, en développant l'accueil des étudiants étrangers et des chercheurs et en portant le développement des campus et des établissements à un standard international ;

2° - développer l'insertion et les synergies entre l'université et son territoire, en favorisant une réorganisation territoriale de l'université par la mise en cohérence des sites, permettant à chacun d'eux de trouver la place qui lui revient dans le système ;

3° - faire de Lyon une métropole universitaire attractive en proposant une qualité de vie élevée aux étudiants en termes d'accessibilité d'équipements mais également une offre de logement adaptée aux besoins des étudiants et des chercheurs, qu'ils soient juniors et séniors, tant il est vrai qu'on ne peut pas se prétendre une ville universitaire si l'on ne met pas les capacités d'accueil adéquates au service de la population étudiante.

Pour concrétiser ces trois orientations, les partenaires du SDU ont identifié trois leviers prioritaires qui doivent guider l'action de l'ensemble des partenaires et qui se déclinent, à terme, en un programme d'actions et de projets :

- en premier lieu, des équipements phares : le développement de l'université doit s'accompagner de la mise en place de grandes fonctions structurantes, à positionner à l'échelle métropolitaine et, d'ores et déjà, un certain nombre de projets ambitieux nous sont proposés par le monde universitaire comme par exemple la Maison de l'innovation ;

- en second lieu, une organisation territoriale et un développement universitaire concerté. Il s'agit de poursuivre la structuration selon une logique de thématisme par campus en utilisant des outils en termes de transports, de communication et de développement durable ;

- en troisième lieu, il s'agit de l'optimisation et la qualité de l'offre de services afin de faire de Lyon une métropole universitaire accueillante. Le SDU propose des actions telles que l'organisation de la conférence du logement étudiant mais également la mise en œuvre d'initiatives en faveur de l'amélioration de l'offre étudiante et, plus généralement, de l'offre de logement universitaire.

Ce programme ambitieux part de l'existant et l'existant ce sont aussi des initiatives gouvernementales que vous connaissez tous : le plan Campus, le plus ancien ; même si, en ce qui concerne les modalités de mise en œuvre pratique et notamment du financement, tous les détails procéduraux ne sont pas encore arrêtés de façon définitive, le plan Campus a un objectif qui rejoint le nôtre et qui est celui de parvenir à la mise en cohérence des établissements universitaires.

Le deuxième outil dont nous disposons et sur lequel nous pouvons nous appuyer pour amplifier notre action est celui qui a trait au grand emprunt et qui favorise la réalisation d'établissements innovants. C'est le grand emprunt qui structure notre action dans la mesure où son objet était de labelliser un certain nombre de campus à l'échelle du pays et l'agglomération lyonnaise a eu la bonne fortune de voir deux de ses campus retenus, ce qui est sans équivalent en France. Ce sont le campus de la Doua

Lyon-Tech à Villeurbanne et le campus Charles Mérieux qui va de Lyon 7° jusqu'à Pierre Bénite avec les hôpitaux de Lyon sud de l'autre côté du Rhône. Ces deux campus sont labellisés par l'Etat et bénéficieront de crédits d'investissement particuliers de mise en forme, de mise en cohérence et d'amélioration. Le premier axe de notre action sera d'accentuer et d'amplifier ce mouvement.

En même temps, il nous est apparu essentiel de ne pas perdre de vue la pertinence et l'intérêt d'autres campus spécialisés, qui ne sont pas labellisés par l'Etat dans le cadre du plan Campus mais qui présentent pour l'agglomération et au-delà, pour le pays tout entier, un intérêt tout à fait particulier compte tenu de l'excellence des spécialités qui s'y trouvent installées : ce sont les campus santé Rockefeller, Lyon Ouest, campus dédié à l'entrepreneuriat, le campus Porte des Alpes dédié aux sciences humaines et celui de Vaulx en Velin qui réunit deux écoles dédiées au génie civil, à l'urbanisme et la construction, par conséquent à la construction de la ville.

Notre second axe est de permettre à ces campus spécialisés mais non labellisés de se développer en harmonie avec les précédents, en synergie avec eux et en bénéficiant de leur part d'un certain effort d'entraînement.

Notre troisième axe d'action portera sur la mise en place, l'amélioration ou le renforcement d'un certain nombre d'équipements communs en termes de logement -comme je l'ai déjà dit- mais aussi en termes de transports car la synergie suppose la communication et les différents campus spécialisés que je viens d'énumérer ont tout à gagner à amplifier les relations qu'ils entretiennent déjà, soit au travers de modes doux favorisés avec la mise en œuvre d'un certain nombre de liaisons spécifiques mais également par la mise en place d'un certain nombre d'axes de transports en commun lourds, que ce soit la ligne lourde A 8 qui partira de Vaulx en Velin et qui passera par Porte des Alpes pour rejoindre la gare de Vénissieux et qui, de Vaulx en Velin peut continuer sur la Doua, que ce soit la ligne lourde A 7 qui partira de la Doua et qui ira jusqu'au campus de Gerland en passant par le site Rockefeller ou qu'il s'agisse de la ligne lourde A 4 qui désenclavera le campus Lyon Ouest, extrêmement dynamique, implanté sur la commune d'Ecully.

Voilà les trois axes d'actions que nous nous proposons de développer au cours des prochaines années.

En ce qui concerne les logements étudiants, nous reprenons les objectifs arrêtés dans le SCOT, c'est-à-dire la création de 1 000 logements étudiants par an jusqu'en 2020. Sur la période du mandat, il s'agit d'un budget de 25 M€ qui viendra s'ajouter aux dotations déjà votées dans le cadre d'autres mécanismes et qui nous permettront, je pense, d'obtenir à terme pour notre université, avec nos 130 000 étudiants, nos dix-neuf établissements, dont certains sont extrêmement prestigieux, nos 5 000 chercheurs ou fonctionnaires dédiés à la recherche, le rayonnement et la performance qui profiteront au territoire tout entier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole au groupe Radical de gauche.

Mme la Vice-Présidente FRIH : Monsieur le Président, mes chers collègues, une métropole d'avenir, une métropole des savoirs, une métropole d'ambition, voici ce que vous nous proposez aujourd'hui au travers de ce schéma de développement universitaire qui projette le Grand Lyon comme territoire d'excellence.

La démarche engagée, et l'approbation par ce conseil qui doit en être l'aboutissement, est singulière et novatrice. Le Grand Lyon est, en effet, la première agglomération française à avoir engagé ce travail partenarial avec le PRES Université de Lyon visant à développer les synergies ainsi qu'à accroître la visibilité internationale d'un paysage universitaire grand lyonnais qui, depuis une dizaine d'années, se révèle par son attractivité, son dynamisme et son excellence.

Ainsi, site par site, ce schéma décline une politique qui s'inscrit dans un cadre stratégique d'agglomération. Des campus Charles Mérieux et Lyon Tech-La Doua au campus de Vaulx en Velin ou Lyon Ouest-Ecully, les orientations proposées affirment l'ambition de notre agglomération en s'inscrivant dans la durabilité : une durabilité écologique avec des campus propres, accessibles par des modes de transports doux, une durabilité économique en développant les synergies et le rayonnement international de notre agglomération.

Le constat dressé est le bon, le projet proposé est pertinent car concerté et partenarial. Au nom du groupe Grand Lyon demain, et devant ces orientations, nous avons pleinement confiance en vous, monsieur le Président et vous, monsieur le vice-président Jean-François Arrue, pour œuvrer à l'aboutissement de cette feuille de route. Le Grand Lyon métropole universitaire européenne se voit conforté par cette ambition commune aux acteurs de notre territoire. Pour ces raisons, le groupe Grand Lyon demain votera ce rapport qui inscrit le Grand Lyon dans son avenir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, avec plus de 120 000 étudiants, 11 500 seniors chercheurs et chercheurs et quelque 500 laboratoires publics ou privés, Lyon est le second pôle d'enseignement supérieur et de recherche en France après Paris et l'Île de France.

Pendant longtemps, trop longtemps, Lyon et ses élites économiques n'ont pas considéré l'université comme un enjeu majeur. La première véritable prise de conscience à Lyon date de 2001, du mandat de Raymond Barre avec, par exemple, la délocalisation de l'École normale supérieure et l'investissement important et surtout l'amorce d'une conception globale a vraiment émergé. On ne peut donc que se féliciter de ce rapport et de cette volonté de mise en cohérence des interventions du Grand Lyon à travers le SDU, en partenariat avec le PRES Université de Lyon regroupé en son sein. Et il n'était pas forcément évident de dépasser les concurrences ou différences entre universités lyonnaises pour les faire travailler ensemble à une vision commune.

Ceci dit, le champ d'intervention du PRES porte surtout sur la recherche et le troisième cycle et très peu sur les premier et second cycles de l'enseignement supérieur. Or, l'enjeu des rapports entre l'université et son territoire dépasse le seul rapport entre les entreprises, l'économie et les laboratoires de recherches publics, dépasse la question des transferts indispensables entre les deux mondes.

Notre groupe approuve le rapprochement université-économie et considère bien qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour l'emploi et l'avenir de l'agglomération et que nous devons rattraper du retard sur ce plan. C'est pourquoi nous voterons ce rapport sans ambiguïté. Je ne chercherai pas à le paraphraser dans le temps qui m'est imparti.

Nous considérons que c'est un point d'appui, un point de départ, une base d'action et on peut même constater que Lyon était

parmi les premiers à pouvoir répondre au plan Campus puis aux appels à projets du grand emprunt avec un pragmatisme efficace.

Le SDU prend bien en compte la totalité des campus tout en priorisant ses interventions sur deux sites d'excellence, identifie l'enjeu de la vie étudiante et de l'ouverture internationale, de l'accueil des chercheurs et étudiants étrangers mais le SDU ne répond pas à l'ensemble de l'enjeu universitaire dans l'agglomération et ouvre de nombreux chantiers encore à peine abordés, pourtant cruciaux dans la société de la connaissance en pleine construction comme l'énonçait la stratégie de Lisbonne.

Ainsi, qu'en est-il des enjeux de formation tout au long de la vie, d'articulation formation initiale-continue, des enjeux de validation des acquis de l'expérience ? Ainsi, qu'en est-il -même si le SDU l'évoque- des liens entre recherche et sciences humaines et sociales, évolution de l'agglomération, jeux de prospective urbaine et sociale ou encore de formation des enseignants pour laquelle Lyon est un des premiers pôles en France et risque de se renforcer avec la délocalisation intégrale de l'INRP ? Et je ne cite là que quelques exemples.

Ce n'est absolument pas un reproche mais un simple constat du travail que le SDU ouvre et qu'il nous faut bien percevoir dans sa globalité. Nous sommes totalement d'accord pour ne pas attendre que tout soit théoriquement parfait pour agir car on ne ferait que discourir et rien ne se passerait mais il faut avoir conscience de la globalité des enjeux.

Le premier point que je voudrais détailler concerne l'articulation entre le SDU, c'est-à-dire un partenariat Grand Lyon-PRES, d'une part, et le schéma régional de l'enseignement supérieur de la région Rhône-Alpes, d'autre part, ou les orientations propres de l'Etat. Les sommes en jeu sont considérables : si l'on considère qu'en ajoutant les crédits du contrat Etat-Région du plan Campus, des appels à projets liés au grand emprunt, du SDU, on arrive à près de 100 M€ sur le mandat pour le Grand Lyon, 250 M€ pour la Région, l'Etat engageant 120 M€ avec le contrat Etat-Région et les intérêts à environ 4 % par an des 575 M€ placés pour les projets lyonnais, soit un peu plus de 20 M€ par an au titre du plan Campus.

Il apparaît donc indispensable de penser les outils de gouvernance et de coordination des politiques publiques sans pour autant mettre à mal l'autonomie de l'université qu'il faut préserver et protéger. Il y a là une contradiction objective que les seuls contacts réguliers entre les techniciens ne peuvent résoudre. Le SDU est donc appelé à évoluer à partir des grands principes qu'il pose car les axes de la gouvernance ne sont qu'effleurés. Il l'est d'autant plus que nous raisonnons à l'échelle de la métropole pour tous les enjeux stratégiques et que le SDU ne concerne, pour le moment, que Lyon, même si la place de l'université de Saint Etienne qui a intégré le PRES de Lyon -et c'est très positif- est évoquée.

Plus pragmatiquement et de façon immédiate, une société de réalisation va être mise en place pour gérer les fonds du plan Campus avec un partenariat public-privé. Quelle sera la place du Grand Lyon dans cette société ? Quelle en est notre conception ? Cette question est urgente et conditionne l'arrivée des fonds de l'Etat, même s'il faut bien souligner que Lyon est avec Bordeaux parmi les sites les plus avancés et le Grand Lyon n'y est pas pour rien.

Le second point est celui des modalités d'association de la communauté universitaire, au-delà du simple conseil d'administration du PRES et des Présidents d'universités, au

développement et à la mise en œuvre du schéma. Aujourd'hui, seul le conseil d'administration du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) s'est prononcé et non le conseil d'administration des écoles, instituts ou universités qui le constituent. Ce n'est pas un problème immédiat dans la mesure où le SDU n'est pas et ne doit pas être figé mais c'est une condition de sa réussite dans l'avenir. Nous devons réfléchir aux modalités de cette association aux décisions des acteurs, qui respectent encore une fois leur autonomie. De la même façon, nous devons réfléchir avec le Conseil de développement aux enjeux de l'insertion de l'université dans son territoire, sous toutes ses facettes.

Le troisième point est celui de l'ouverture à l'international qui, pour le moment, n'est abordé qu'en termes d'attractivité de chercheurs et étudiants étrangers à Lyon dans le contexte de compétition internationale. Il nous semblerait tout aussi nécessaire de cibler des enjeux de coopération internationale et d'échanges et nous avons à Lyon des acquis et des atouts propres à faire valoir.

Enfin, je citerai deux dossiers sur lesquels...

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez dépassé votre temps !

M. FOURNEL : Je supprimerai ma prochaine intervention, monsieur le Président.

Donc je voudrais citer deux dossiers pourtant stratégiques et qui aujourd'hui -et sans doute pas du fait du Grand Lyon- posent problème : celui de la Maison des langues et des cultures qui n'est pas encore inscrit dans le calendrier de l'Etat et qui représente pourtant un enjeu important au niveau des sciences humaines et sociales et, enfin, l'enjeu du très grand instrument documentaire, pas encore clairement inscrit et qui va bien au-delà des simples learning centers, similaire à l'université de Lausanne car il s'agit aujourd'hui d'un manque de capacité de stockage numérique et physique de documentation qui est pourtant stratégique pour les universitaires.

Voilà, monsieur le Président et chers collègues, quelques remarques et contributions qui sont positives dans ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, le groupe des élus Verts souhaite saluer l'effort financier et les orientations du schéma de développement universitaire.

Comme l'a dit précédemment mon collègue Yves Fournel, Lyon a longtemps minimisé l'importance de son potentiel universitaire, de ses enseignants, de ses chercheurs et des étudiants et a tourné le dos à ses universités. C'est donc avec une grande satisfaction que nous accompagnons depuis deux mandats une nouvelle politique qui place les universités de Lyon au cœur des problématiques urbaines.

On ne saurait trop insister sur le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche dans nos sociétés modernes. De nombreux rapports, européens notamment, soulignent le caractère indispensable de l'investissement nécessaire dans ce domaine pour faire face aux crises économiques, financières, sociales et écologiques auxquelles nos concitoyens doivent faire face. La nouvelle stratégie 2020 de l'Union européenne recommande d'ailleurs un investissement de 3 % du produit intérieur brut en recherche et développement dans les pays membres et nous sommes loin du compte en France.

Cet investissement est clairement de compétence nationale. Nous constatons malheureusement que le plan Campus de madame Péresse n'a pas réparti équitablement les moyens dans les établissements d'enseignement supérieur, à Lyon particulièrement, en arrosant un peu plus là où il pleut déjà, notamment sur les campus de centre-ville et que la loi SRU n'a pas réussi à doter les universités de modes de fonctionnement qui permettent de combler le malaise que ressentent les enseignants comme les étudiants.

Aussi, je voudrais féliciter les équipes du service économique du Grand Lyon qui ont conçu ce plan stratégique de développement universitaire en étroite collaboration avec le PRES et les communes concernées, et avec précision et sérieux jusqu'aux indicateurs de pilotage qui permettront l'évaluation des actions.

Nous considérons que ce plan n'est que le premier acte d'une dynamique partagée entre les communes de notre agglomération et les institutions universitaires, qui relèvent de l'Etat, processus de territorialisation de nos universités que nous saluons.

Les orientations tendant à créer des pôles universitaires de recherche spécialisés de manière thématique autour de la santé, des sciences de l'ingénieur, de l'urbain, de l'économie des affaires, des sciences humaines donnent aujourd'hui une plus grande lisibilité des dynamiques de formation dans notre agglomération et rendent l'offre d'autant plus attractive au plan national et international. Les efforts d'insertion et de participation des étudiants dans la vie de la cité en matière de logement ou de vie culturelle sont aussi un atout indéniable de ce plan d'actions. Enfin, nous ne pouvons que nous réjouir de la volonté d'aider à la mutation énergétique des bâtiments des établissements d'enseignement et de recherche.

Mais, comme vous vous en doutez, nous n'en resterons pas un satisfecit total, considérant qu'il est de notre responsabilité de souligner les points positifs comme les points négatifs des délibérations que nous votons dans cette enceinte.

Tout d'abord, il apparaît que la priorité donnée au soutien des deux campus à Gerland et à la Doua à Villeurbanne renforce les déséquilibres du plan Campus.

Nous sommes bien sûr tout à fait en accord avec la nécessité de développer les deux pôles santé et écotechnologies dans la mesure où ils contribuent à la recherche et à l'application des solutions en matière de développement soutenable mais cette orientation économique nous paraît trop prégnante.

Nous rappelons que des écarts importants existent déjà entre les moyens accordés à un étudiant en université, notamment en sciences humaines et ceux dédiés à un étudiant en école d'ingénieurs : on passe de 10 000 € pour l'un à 15 000 € pour l'autre. Les sciences humaines restent les parents pauvres des universités françaises alors qu'elles sont essentielles à la réflexion critique nécessaire à la vie en démocratie et à la compréhension des phénomènes de la mondialisation. Pour parler plus concrètement, nous savons tous l'état dans lequel se trouve le campus de Bron de l'université Lumière Lyon 2 ; ce n'est certes pas avec de tels bâtiments que nous pouvons renforcer l'attractivité de ce pôle qui serait dédié aux sciences de la société, aux arts et à la culture. Si nous ne mettons pas en œuvre des moyens conséquents pour accueillir étudiants, enseignants et personnel dans des conditions décentes, dans le cas contraire, il ne faudra pas s'étonner que ces universités pauvres soient le lit des contestations les plus virulentes.

Enfin, si nous sommes très satisfaits de la place accordée aux critères de développement durable dans le schéma de

développement universitaire, nous alertons sur les difficultés non résolues de transports en commun, sur la ligne du tramway T2 notamment. Il subsiste un vrai problème de cadencement que le SYTRAL n'a toujours pas résolu et qui crée des paniques en heures de pointe. Les universités les plus excentrées sont encore trop mal desservies et nous pensons que cela devrait être mieux pris en compte par le SYTRAL.

Nous resterons donc vigilants dans les décisions ultérieures que nous aurons à prendre sur chaque délibération. D'ores et déjà, nous saluons l'effort des 25 M€ de la Communauté urbaine et nous voterons avec plaisir ce rapport.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, avec cette délibération, vous nous proposez de débattre de la place de l'université dans notre agglomération et des politiques qui peuvent l'accompagner.

L'université et, plus largement, l'enseignement supérieur et la recherche sont des éléments clefs du dynamisme d'un territoire. Ils sont indispensables à l'innovation, à la créativité. Aujourd'hui, sans un enseignement supérieur et une recherche forte, il n'y a pas de développement économique et de rayonnement international pour une agglomération comme la nôtre.

Pour le Grand Lyon, ceci est une évidence et s'inscrit dans une longue tradition de dialogue et d'échanges avec le milieu universitaire. Là comme ailleurs, Raymond Barre avait conduit une politique d'avant-garde.

Il est donc nécessaire d'avoir à l'esprit ces idées lorsque nous mettons en place des actions dans le cadre de nos différentes compétences. Dès lors, mettre en relation les politiques menées par le Grand Lyon et la thématique universitaire au sein d'un document unique est une bonne initiative, et c'est l'ambition de ce schéma de développement universitaire.

Nous approuvons les grandes orientations de ce document qui reprend les projets du PRES Université de Lyon dans le cadre du plan Campus et du grand emprunt actuellement en cours de finalisation. Il est désormais temps de passer à la réalisation. Ainsi, on peut regretter sur certains sujets que le côté "catalogue de bonnes intentions" soit trop largement exprimé. Rédiger des livres blancs est intéressant mais insuffisant. Le Grand Lyon n'est pas un acteur majeur de la vie universitaire mais il peut et il doit agir.

Deux points essentiels : les transports et le logement étudiant.

Sur les transports, on note que les lignes fortes sont à nouveau consignées dans ce document, comme dans les multiples documents de planification de nos collectivités depuis de nombreuses années. Mais il manque un calendrier et de vraies indications budgétaires. La remarque est sensiblement la même au niveau des modes doux de déplacements où l'objectif est affiché mais pas la mise en œuvre, très approximative.

Sur le logement, nos compétences en matière d'urbanisme et de logement nous permettent de mener des actions d'incitation et de développement du logement étudiant. C'est un aspect de la mixité sociale. Là aussi, nous regrettons le peu de précision des objectifs.

Ce document met en évidence le rôle d'animateur du Grand Lyon ; ce rôle est important et nécessaire.

Mais, à mon sens, ce schéma comporte un double raté de périmètre.

En premier lieu, ce document n'associe que très faiblement les organismes de recherche (CNRS, INSERM...) ainsi que les HCL qui ne sont pas membres du PRES. Or, ce sont des acteurs essentiels et incontournables de la recherche et de l'innovation à Lyon. Ils devraient donc être partenaires à part entière de ce schéma.

En effet, le PRES Université de Lyon ne s'arrête pas aux limites du Grand Lyon, l'université ainsi que les écoles d'ingénieurs de Saint Etienne font partie intégrante du PRES Université de Lyon. Aujourd'hui, le mot métropole est à la mode -vous-même, monsieur le Président, évoquez très régulièrement vos réunions de travail avec vos collègues de Saint Etienne Métropole. Aussi considérons-nous qu'avoir limité ce schéma au seul territoire du Grand Lyon est une occasion manquée et constituera à l'avenir un handicap à la coopération des territoires à l'échelle de la métropole multipolaire lyonnaise.

En conclusion, ce schéma est une bonne idée, monsieur le Président. Il est néanmoins en deçà de ce que pourrait être une politique ambitieuse et concrète pour les étudiants de notre métropole multipolaire. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons nous mobiliser pour offrir à la jeunesse non plus des intentions mais des actes forts et des perspectives.

Je vous remercie et je laisse la parole à mon collègue Max Vincent pour une intervention complémentaire.

M. VINCENT : Merci, monsieur le Président. J'interviens pour mon collègue Yves-Marie Uhlrich, maire d'Ecully. Il exprime sa déception devant cette présentation qui n'inclut pas davantage le campus Lyon Ouest-Ecully, reconnu pourtant par cette assemblée comme un campus à part entière et qui pèse dans le paysage de l'enseignement supérieur de l'agglomération.

La plateforme stratégique déterminée dans cette présentation s'accorde à celle du campus écullois, tant sur les orientations que sur les leviers d'action.

L'Institut Paul Bocuse et l'EM Business School accueillent au minimum et respectivement plus de 30 et 70 nationalités. Ces deux structures ainsi que l'Ecole Centrale, l'Itech et le Cesi, chacun dans leur domaine respectif, comptent beaucoup dans le panorama de l'enseignement supérieur national et international par leur réputation et par leurs résultats. De surcroît, le développement de celles-ci, et notamment le projet phare Yin Yang mené conjointement par l'Ecole de management et l'Ecole Centrale, vise l'excellence internationale. Les capacités d'accueil, tant qualitatives que quantitatives, sont très bien cernées dans ce projet et elles pourront être doublées avec la création d'un village apprenant destiné tant aux étudiants qu'aux chercheurs, cadres et dirigeants d'entreprises.

Le pôle de compétitivité Techtera, élément phare dans le domaine textile, va dans le sens d'émergence de projets innovants croisant les acteurs et les compétences entre étudiants, chercheurs et production, en particulier dans le sens des PME.

L'accessibilité du campus va être très nettement favorisée par le plan Atobus qui prévoit une ligne directe entre la gare de Vaise et ce dernier. L'étude pour le réaménagement de l'avenue Guy de Collongue a démarré. Les travaux permettront à la fois de

sécuriser les déplacements et d'établir des liens commodes entre les différents établissements constituant le campus.

Enfin, le développement économique de l'ouest lyonnais sera forcément impacté par l'évolution du pôle d'enseignement et de recherche d'Ecully.

Pour toutes ces raisons, ce document doit être complété et le Campus Lyon Ouest-Ecully identifié à sa juste valeur. Merci

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens sur l'ensemble des dossiers concernant le développement économique, incluant le SDU bien entendu mais aussi une manière générale de notre démarche.

Depuis le début de cette mandature, le groupe Communiste et intervention citoyenne a formulé de nombreuses remarques, critiques sur le fond, le sens, l'orientation de l'action économique de notre collectivité. Il a énoncé des propositions constructives susceptibles d'évaluer en permanence, et selon nos propres critères d'efficacité, l'utilisation de l'argent public et esquissé des réorientations dans un sens social-environnemental de notre action, plaçant au point de départ de tout l'humain et l'égalité de développement des territoires et des communes qui les composent, l'égalité d'accès des femmes et des hommes qui vivent, travaillent, étudient dans ceux-ci.

Deux simples commentaires, si vous me le permettez, pour illustrer mon propos et en venir à ma conclusion -et aujourd'hui, je ne vous parlerai pas de Merial et de ses 1 400 salariés-.

Tout d'abord, dans quel contexte sommes-nous ? Si j'en crois la revue *Acteurs de l'économie* et son grand témoin de ce mois, Francis Mer -je le cite-, "la crise est devant nous". On croirait lire cet article il y a un an et demi. Il l'espère plus profonde pour imposer des bouleversements qui n'ont pas eu lieu. "On a manqué l'occasion et le naturel revient au galop" ajoute-t-il, ce qui ne m'étonne absolument pas.

La crise et les politiques poursuivies n'ont effectivement rien changé quant au fond du rapport social dominant dans notre pays et dans le monde. Les salariés, les peuples paient la crise et doivent accepter le recul de leurs conditions sociales, ce qui prépare d'autres crises plus désastreuses encore.

La vie de l'immense majorité de nos concitoyens se dégrade : un jeune sur quatre est au chômage, comme les 50-60 ans d'ailleurs, inégalité des conditions de vie par territoire -je vous renvoie à la dernière publication de l'INSEE sur la répartition par territoire des différents marqueurs de la précarité dans notre agglomération-, ce qui renvoie d'ailleurs aux questions des salaires et du pouvoir d'achat, échec des formations scolaires et universitaires et rapport au premier emploi préoccupant -l'âge moyen d'accès au premier emploi se situe aux alentours de 27 ans. L'accès au logement des jeunes rappelle, pour les sociologues, les années 50 -je les cite-.

A l'exception de 2 à 5 % d'une classe d'âge qui atteint le niveau d'études des grandes écoles de la médecine et de la magistrature, notre jeunesse sait qu'elle vivra moins bien que les générations précédentes. Ils sont de plus en plus rares ceux qui ne connaissent pas de difficultés, quelles que soient leurs origines sociales et si, certes, dans la jeunesse, il y a de profondes inégalités à l'intérieur de celle-ci, c'est pire pour presque tous. Cette tendance-là, connue depuis une vingtaine d'années, ne fait que s'accroître de génération en génération et celle d'aujourd'hui se sent sacrifiée et elle en a conscience.

Ainsi, la référence à l'emploi, au travail, à la qualification est le ressort essentiel des mobilisations des jeunes scolaires. Ceux qui manifestent -et ici personne ne me fera l'injure de croire que je confonds manifestants et casseurs, d'où qu'ils viennent car nous condamnons ces derniers- montrent que l'on peut non seulement revendiquer avec dignité l'accomplissement de ses rêves mais aussi leur conférer du souffle et du courage comme vient de l'analyser Michel Vakaloulis, philosophe et politologue.

Comme je l'avais déjà souligné ici-même lors de notre séance du 20 septembre dernier, l'avenir et les issues humaines, progressistes et environnementales à la crise sont du côté de la grève et de la rue, de la politique citoyenne et de la transformation sociale.

Cela m'amène à ma deuxième remarque sur les propositions. Il serait trop long bien entendu de les rappeler toutes, elles figurent dans les interventions successives faites ici-même par les collègues de mon groupe et moi-même. Mais, ayant encore une minute, je citerai quelques grands axes :

1° - d'abord, pour les questions universitaires, travailler plus à la promotion de tous à l'université (120 000 étudiants dans notre agglomération, 11 500 enseignants et chercheurs), libérer la recherche fondamentale des dogmes contraignants de rentabilité financière immédiate et animer les acteurs de la recherche, faciliter leur rencontre, décloisonner les lieux de création ;

2° - sur les questions industrielles, innover dans les filières bien sûr et reconquête industrielle dans les territoires équilibrés ;

3° - critérisation systématique de l'attribution de l'aide publique et des financements publics, évaluation et contrôle de cette utilisation des financements ;

4° - enfin, modifier notre gouvernance pour y inclure l'ensemble des partenaires sociaux et citoyens compris et donc se donner les moyens humains et financiers pour cette animation citoyenne.

Et ma conclusion découle ainsi d'elle-même : le 20 septembre dernier, monsieur le Président, vous avez acté l'idée d'une commission générale sur l'action économique du Grand Lyon. Il serait bien de concrétiser cet acte en envisageant une préparation collective de l'ensemble des groupes de notre assemblée et un délai pour la tenir de façon à ce qu'elle soit utile. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots au nom du groupe UMP : d'abord, pour s'associer -s'il me le permet- aux propos tenus par notre collègue Geourjon qui, à l'occasion de son intervention, a effectivement relevé que certes l'action du Grand Lyon était intéressante mais qu'à certains égards, elle pouvait être insuffisante.

J'ai entendu il y a quelques secondes, de la part de madame Bonniel-Chalier, que la ville de Lyon avait tourné le dos -pas depuis deux mandats, c'est ce que vous avez dit- à ses universités. Je voudrais rappeler que c'est en 1989, sous la présidence de monsieur Michel Noir, que le plan Universités 2000 a été instauré, mis en place, puis voté en 1993 et en 1994. Et si l'on regarde dans le détail des choses ce soir, par rapport à ce qui nous a été présenté -dont je voudrais dire que les choses ne sont pas négligeables-, il n'en demeure pas moins qu'il n'y a pas grand-chose de très nouveau. Il faut également rappeler aussi que l'engagement financier du Grand Lyon reste extrêmement

modeste à l'égard des grands enjeux mais notamment au regard de l'engagement de l'Etat.

Alors j'entends bien, chacun ses compétences et chacun son travail ! Mais faut-il rappeler que, dans le premier plan mis en place en 1989, c'est à l'initiative des collectivités locales que la manufacture des tabacs a été complètement réinstallée, que les moyens de transports en commun ont été mis en place, que l'Ecole normale supérieure (ENS) a pu venir aussi sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon, que des éléments de transports et notamment le maillage de transports en commun par le métro, qui devait relier le pôle sud de Lyon au pôle de la Doua par le même métro, a été pour partie non réalisé puisqu'on lui a préféré le tramway alors qu'il y avait une logique de maillage de l'ensemble des pôles universitaires de l'agglomération lyonnaise.

Je voudrais aussi rappeler qu'en termes d'innovation, il y a des choses intéressantes. Mais qu'est-ce qui va caractériser l'engagement de la Communauté urbaine pour que le rayonnement international et universitaire de l'agglomération soit encore meilleur, encore plus fort ?

On aurait pu -peut-on le regretter, en tous les cas, peut-être qu'il n'est pas trop tard- engager notre collectivité sur une idée ou un projet ambitieux. Je pose la question : pourquoi ne pas tenter de présenter une chaire internationale pour un prix Nobel ? Nous avons ici, sur notre territoire, les capacités, les moyens, la connaissance et la richesse suffisants pour se donner cette ambition qui, pour le coup, si elle pouvait aboutir, donnerait à notre agglomération de vraies lisibilités, un vrai caractère international. Je crois qu'il faut réfléchir à cela.

Enfin, on parle de budget. Je voudrais rappeler deux choses : d'abord, l'engagement de l'Etat est important. L'autonomisation des facultés qui a été tellement contestée sur d'autres bancs de cet hémicycle fonctionne aujourd'hui et montre à quel point les choses vont bien. Ensuite, le rapport prévoit 25 M€ sur dix ans ; ces 25 M€, c'est à peine à l'échelle d'une voirie pour nos communes, pas bien plus ! Il faut savoir raison garder entre ce que l'on annonce et les moyens que l'on met en place.

Nous aurions souhaité pour notre part, alors que des grands investissements peuvent venir grever une partie de nos budgets, que cet argent-là soit affecté au monde de l'université et au développement de l'université et à cette ambition que nous voulons tous pour l'ensemble de notre système universitaire grand lyonnais.

Voilà, monsieur le Président, mes chers collègues, les quelques mots que je souhaitais vous dire au nom du groupe UMP. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme TIFRA : Monsieur le Président, chers collègues, notre assemblée vote ce soir l'adoption d'un schéma de développement universitaire. Ce SDU va permettre de mettre en œuvre trois orientations majeures :

- l'attractivité de notre agglomération, en particulier à l'international,
- le renforcement des synergies entre les universités et les territoires,
- et rendre plus accueillante notre métropole.

Avant de développer ces trois points, il est important de souligner le côté novateur de cette action engagée au sein de notre

collectivité. C'est une première en France. Notre collectivité se lance dans une démarche pionnière en adaptant un tel schéma, à l'heure où l'un de nos chercheurs lyonnais a reçu la médaille Fields considérée comme le Nobel des mathématiques.

Alors, oui, le SDU a pour vocation de préparer nos campus aux défis qui vont se poser dans nos prochaines décennies.

Le Grand Lyon va favoriser le développement de chaque site et mettre en cohérence l'ensemble de nos campus dans l'esprit de notre plan de mandat. C'est pour cela que le Grand Lyon a décidé d'accompagner l'université à affronter la concurrence internationale.

En parallèle des actions de l'Etat, notre collectivité investit 25 M€ sur les années à venir dans le cadre du SDU, 32 M€ dans le cadre du plan Campus ou encore 40 M€ dans le cadre du contrat Plan/Etat/Région. Ce sont près de 100 M€ que le Grand Lyon investira dans l'enseignement supérieur. C'est un geste fort, marquant toute l'importance que nous accordons à nos campus et au monde universitaire.

Mais revenons à nos trois objectifs.

Le premier a pour vocation d'accroître l'attractivité internationale de notre territoire. Grâce aux actions entreprises, des chercheurs étrangers mais aussi des investisseurs viendront s'installer durablement dans le Grand Lyon. D'ailleurs, l'Université du Grand Lyon a visé récemment sur Shanghai pour se faire un nom à l'international. Le SDU profitera de ses pôles de compétitivité, en particulier dans les cleantech avec Axelera et dans les sciences de la vie avec Lyonbiopôle, pour tisser des liens forts entre les campus et les universités. Cela devrait favoriser les investissements sur notre territoire et permettra à nos étudiants de trouver plus facilement des débouchés professionnels.

Concernant le deuxième objectif, il s'agit de renforcer les synergies entre les universités et les territoires en réorganisant les sites. Notre groupe est très sensible à l'effort qui va être fait dans le domaine du développement durable et souligne le savoir-faire des universités pour mettre en œuvre, au sein des campus, des projets environnementaux. Par exemple, le campus de la Doua dont la future gestion écologique des eaux pluviales a été présentée à l'exposition universelle de Shanghai. C'est une manière d'afficher à l'international un savoir-faire en matière de technologies propres. L'Université de Lyon va devenir une référence dans ce domaine et la collectivité l'accompagnera dans cette démarche.

Toujours dans le domaine du développement durable, le Grand Lyon réaffirme sa volonté de réduire l'usage de la voiture. C'est un message fort qui va s'accompagner d'un renfort de l'usage des modes doux pour lesquels nous sommes particulièrement sensibles.

Enfin, le troisième objectif fera de notre agglomération une métropole plus accueillante pour les étudiants et les chercheurs. Le SDU, en partenariat avec l'Université, prévoit la création de trois équipements phares : la Maison de l'innovation qui facilitera les rencontres entre les chercheurs et les entreprises, le Faculty House qui permettra de loger les chercheurs tout en leur proposant des services complémentaires favorisant leur intégration dans le territoire et un grand centre de documentation, le Learning center.

Le SDU appuie certes la démarche du campus avec les deux sites de la Doua et Charles Mérieux mais il l'exécute largement grâce à l'élaboration d'une stratégie globale. Ainsi, nous

pouvons citer la volonté de construire un pôle européen pour la formation biomédicale pour le campus Lyon Santé Est, le souhait de réaliser le rapprochement entre l'école centrale et l'EM Lyon pour construire un pôle d'innovation, de créativité, d'entrepreneuriat à Ecully ou encore sur le site de Vaulx en Velin pour lequel le positionnement ville et territoire durable sera renforcé.

Enfin, si les étudiants ont besoin d'outils de travail performants, ils ont aussi besoin de se loger et d'avoir une vie étudiante épanouissante. C'est pourquoi le SDU réaffirme la politique de logement engagée dans le cadre du plan campus et du contrat projet Etat-Région. L'effort sera ambitieux puisqu'il est prévu de construire, d'ici à 2030, 1 000 logements par an dont 30 % seront dans le parc locatif social. Le SCOT le prévoit, le SDU le réaffirme fortement en identifiant les éléments de dynamisation d'une politique de logement étudiant.

Il est également important que les étudiants puissent se déplacer facilement. Il est prévu de relier les différents sites entre eux et aussi au centre de l'agglomération. Ainsi, nous pouvons citer par exemple le prolongement de la ligne B du métro vers Lyon sud, la ligne A 4 vers Ecully qui sera renforcée ou encore la ligne A 7 reliant la Doua à Charles Mérieux en passant par Rockefeller. Tout ce développement des transports en commun par le SYTRAL et le Grand Lyon et inscrit dans le SDU vont dynamiser notre agglomération et permettre aux étudiants de se déplacer beaucoup plus facilement.

Voilà, ce SDU devrait permettre à notre métropole lyonnaise de devenir l'un des dix sites européens majeurs de l'enseignement supérieur et de la recherche d'ici à 2020. Nous nous félicitons de mettre en place de tels moyens au service de notre ambition. Notre groupe votera donc ce rapport.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Arrue, quelques mots, quelques éléments de réponse.

M. le Vice-Président ARRUE : Très rapidement, monsieur le Président.

D'abord, quelques erreurs matérielles, enfin factuelles, qu'il convient de rectifier, notamment celle qui consiste à affirmer que l'engagement du Grand Lyon sur la durée du mandat est de 25 M€, c'est-à-dire le crédit visé dans le cadre de cette délibération relative au SDU. Je crois que chacun de nos collègues sait qu'en réalité, l'engagement du Grand Lyon en faveur de l'Université pour le mandat est beaucoup plus important puisqu'il inclut également la dotation prévue dans le cadre du plan Campus (32 M€) plus celle du CPER, plus celle du contrat pluriannuel avec le PRES, ce qui au total représente 100 M€. Mon cher collègue, ce sont donc 100 M€ pour l'ensemble du mandat, c'est donc une somme tout à fait considérable.

D'autres erreurs plus vénielles ont été commises, sur lesquelles je vais revenir très rapidement. Je pense que monsieur Vincent qui nous a lu le message du maire d'Ecully s'est sans doute fait l'interprète d'une lecture trop rapide de la part de cet honorable édile ; je crois que si monsieur Uhlrich avait lu de façon plus attentive le document, il aurait vu que, loin d'être négligé, le campus de Lyon Ouest est au contraire mis en valeur. Je crois que c'est, en effet, l'un des beaux fleurons de notre agglomération. Il mixte les compétences des gestionnaires, des managers et des ingénieurs pour une vision plus moderne du monde de l'entreprise. C'est absolument souligné, c'est

absolument approuvé et, comme vous l'avez rappelé, monsieur Vincent, le Grand Lyon s'est engagé pour un certain nombre de mesures d'accompagnement destinées à favoriser le meilleur fonctionnement de cette mixité.

Cela me donne l'occasion de répondre du même coup à une autre erreur commise par monsieur Geourjon : il est bien certain que le Grand Lyon a peu de moyens d'actions pour déterminer la politique de l'agglomération stéphanoise ; chacun, ici, en conviendra. Néanmoins, personne n'a perdu de vue que le PRES Université de Lyon inclut des établissements stéphanois : la grande Ecole des Mines et l'université Jean Monnet. Au sein de l'université Jean Monnet, il y a une pépite qui est l'Institut de design ; or, c'est précisément sur cet Institut de design que l'EM Lyon et l'Ecole centrale de Lyon s'appuient dans le cadre de leur projet de création d'une école qui va s'appeler AD -en anglais, le D signifiant Design-. Et, là aussi, le Grand Lyon et la métropole stéphanoise -je l'imagine- ne peuvent que se réjouir de cette heureuse conjonction qui donne en effet du sens à la réalisation du PRES et qui rapproche nos deux métropoles.

Pour le reste, mes confrères du groupe Communiste et du GAEC se sont livrés à un certain nombre de commentaires plus politiques que je ne peux, dans leurs grandes lignes, évidemment que partager. Je rappelle simplement que l'université de Lyon n'est pas un service du Grand Lyon et que le Grand Lyon ne peut que s'associer aux décisions qui sont prises par l'université de Lyon ou prises par l'autorité de tutelle naturelle de l'université de Lyon qui est l'Etat. Par conséquent, il est bien certain qu'en ce qui concerne les rapports entre science et société, qu'en ce qui concerne la formation tout au long de la vie, les différences de dotations entre la très grande majorité des étudiants qui sont inscrits dans des universités et la minorité de privilégiés qui ont accédé aux grandes écoles, il est bien certain que les moyens d'enseigner, d'apprendre ne sont pas équivalents, chacun ici en est conscient. C'est un sujet complexe mais c'est un sujet qui ne peut pas être traité dans le cadre du SDU.

Je persiste à considérer que ce document, qui est un document novateur, va, pour une première mouture, très au fond des choses et, honnêtement, aussi au fond des choses qu'il est possible d'aller dans l'univers administratif et juridiquement contraint qui est le nôtre.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Arrue.

Tout à l'heure, nous tenions une conférence de presse avec le président Lussault et il nous disait que c'était un des documents les plus aboutis qu'il connaisse et qu'il n'y avait pas d'agglomération qui se soit aujourd'hui dotée d'un tel document et d'une telle vision stratégique du développement conjoint de notre Université et de l'agglomération.

Je passerai sur les histoires de chiffres parce qu'évidemment, que le Grand Lyon mette 100 M€ pour quelque chose qui théoriquement ne serait pas de sa compétence prouve l'engagement de notre Communauté urbaine derrière ses universités, le fait qu'elle trouve évidemment tout à fait stratégique pour le développement de notre agglomération que nous ayons un grand pôle universitaire.

Nous étions avec Jean-François Arrue, dans notre bref épisode japonais, à l'université de Tokyo. Par exemple, l'an prochain, ils vont venir tenir à Lyon le forum qu'ils tiennent, tous les ans ou tous les deux ans, dans une grande ville du monde et donc, pour 2011, ils ont choisi Lyon parce qu'aujourd'hui, notre université, grâce évidemment à ses propres mérites mais avec

l'accompagnement du Grand Lyon, peut effectivement avoir un rayonnement international.

C'est non seulement un engagement financier mais c'est en même temps une vision du positionnement de notre Université dans notre agglomération. On peut regarder par exemple sur cette carte que, pour nous, ce qui est important c'est évidemment de pouvoir faire en sorte que nos sites universitaires puissent être reliés, soit dans le développement de transports en commun, soit dans les projets de voiries futures.

Il est clair par exemple que, lorsque nous faisons avec le SYTRAL, avec Bernard Rivalta, arriver le métro depuis le quartier de Gerland jusqu'à Oullins dans un premier temps, puis Lyon sud dans un second temps, dans une phase d'aménagement qui va être importante -et le maire de Saint Genis Laval, qui a beaucoup de terrains sur sa commune qui appartiennent aujourd'hui aux HCL sait comment effectivement ce site peut se développer à partir de cette prolongation-, ce métro remettra Lyon sud en synergie avec ce qui va se passer du côté de Gerland. Il remettra en synergie l'Institut de recherche technologique (IRT) avec les deux ENS mais également avec ce qui est en train de se développer du côté de Genzème et de tout le boulevard Chambaud de la Bruyère que nous sommes en train de construire.

Lorsque nous arriverons du côté du métro de Gerland, on pourra aller, par la gare Jean Macé que nous avons développée, dans cette grande métropole, sur le pôle de Bourgoin, de l'Isle d'Abeau qui souhaitent eux aussi développer des compétences d'enseignement supérieur, autour de la logistique par exemple, c'est-à-dire que nous pensons déjà l'aire non seulement de l'agglomération mais évidemment l'aire métropolitaine.

Lorsque nous souhaitons développer cet axe-là, nous souhaitons mettre en interconnexion le ferré, le métro et également évidemment ce que nous appelons l'anneau des sciences.

Puisque notre ami Max Vincent nous a interpellés au nom de notre collègue Uhlich, je voudrais dire qu'aujourd'hui, le point faible qui pourrait être celui d'Ecully c'est tout de même d'être situé un peu à l'extérieur par rapport aux autres campus. Et donc le projet que nous essayons de faire c'est de faire en sorte que si, par exemple, nous concevons demain le tronçon ouest du périphérique, non pas simplement comme un boulevard routier mais comme quelque chose qui sera emprunté par les transports en commun, cela veut dire qu'à ce moment-là, nous pouvons rabattre de Lyon Ouest Ecully sur le quartier du Valvert, que nous mettons en rapport ce qui va se réaliser sur Ecully avec ce qui se réalisera directement sur les hôpitaux sud, avec ce que nous pourrions réaliser grâce à l'aménagement du quartier de la Saulaie sur Oullins, ce que nous pourrions ensuite réaliser, articuler avec les quartiers de Gerland. Tout cela se mettra en interconnexion.

Je vais un peu plus dans les détails. Si on pouvait avoir juste la carte du campus Charles Mérieux. Sur cette carte du campus, tout l'aménagement que nous faisons de Gerland est aujourd'hui prévu pour faire en sorte qu'entre ce qui va se faire plutôt au sud, d'un point de vue universitaire, et le quai Claude Bernard, on puisse avoir une liaison verte qui permette aux étudiants d'aller d'un site à un autre. Cela veut dire que ce n'est pas simplement de l'argent mais c'est une vision stratégique, à la fois à dimension de la métropole, à la dimension de l'agglomération, qui ensuite se décline site par site.

Si l'on regardait par exemple le campus de La Doua, on s'apercevrait que c'est une restructuration de La Doua dans un

écocampus nouveau mais qu'en même temps, c'est évidemment l'axe de Villeurbanne que nous travaillons. Nous allons avoir, avec Bernard Rivalta, des réunions de travail sur la ligne A 7 par exemple -dans quelque temps, pas pour les deux prochaines années-, parce qu'effectivement, il faut dessiner les choses mais, comme il aime le dire, "les tramways ne volant pas", il faut qu'on puisse regarder par où peuvent passer ces transports en commun. C'est cela qui est aujourd'hui projeté, c'est cette vision sur le court, le moyen et le long terme de notre agglomération.

Cela fait évidemment que ce schéma de développement universitaire, qui a été travaillé avec tout le monde -on disait tout à l'heure qu'il manquait l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), il manquait la recherche,... Non ! Quand vous regarderez à la fin de votre document, vous verrez que nous avons travaillé avec l'ensemble des partenaires-, est un document extrêmement complet qui indique la vision dans laquelle va se développer notre Université mais également notre agglomération dans les dix, quinze prochaines années.

Alors, pour terminer, je dirai que, bien sûr, je sais que Lyon n'est pas née d'hier et qu'avant nous, il y a eu déjà quelques prédécesseurs effectivement depuis la création du Lugdunum, nous sommes quelques-uns à nous être succédés à la tête de cette ville et chacun a posé sa petite pierre, j'espère que la nôtre n'est simplement pas la plus minuscule !

Voilà, je vais mettre aux voix ce dossier :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne (sauf Mmes Bab-Hamed, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Le Bouhart et Millet qui se sont abstenus) - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate, - contre : néant, - abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour) - Mmes Bab-Hamed, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Le Bouhart et Millet (Communiste et intervention citoyenne) - M. Broliquier (Non inscrits).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

N° 2010-1788 - développement économique - Partenariat avec le club sportif SASP ASVEL Basket - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010 - Délégation générale au développement économique et international -

N° 2010-1789 - développement économique - Partenariat avec le club sportif SASP Olympique Lyonnais - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010 - Délégation générale au développement économique et international -

N° 2010-1790 - développement économique - Partenariat avec le club sportif SASP LOU Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010 - Délégation générale au développement économique et international -

N° 2010-1791 - développement économique - Partenariat avec le club sportif EUSRL Villeurbanne Handball Association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010 - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Barral a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1788 à 2010-1791. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. BRAILLARD : Monsieur le Président, chers collègues, depuis quelques années déjà, dans le cadre de son soutien aux clubs sportifs professionnels, le Grand Lyon a décidé de prendre compétence, dans le cadre de la loi de 1999, dans le soutien à la formation menée au sein de ces clubs.

Force est de reconnaître que cette formation est de qualité, tout d'abord sur le plan sportif avec l'Olympique Lyonnais, le LOU Rugby, l'ASVEL et le VHA qui ont dans leurs effectifs et au sein de leurs équipes premières des jeunes issus de centres de formation. C'est avec fierté qu'on a pu se rendre compte que l'équipe de France des moins de dix-neuf ans ne comportait pas moins de cinq jeunes Lyonnais issus du centre de formation. Cette formation est de qualité en matière d'enseignement, tant avec le lycée Faÿs de Villeurbanne que le lycée Jean Perrin. Il est important que si les jambes sont excellentes, la tête le soit aussi ; c'est l'objet de ce soutien et de ces centres de formation.

Il s'agit bien d'un réel investissement positif pour l'avenir qui permettra, j'en suis persuadé, aux jeunes pousses de l'Olympique Lyonnais notamment d'exceller dans quelques années sur la pelouse du Grand Stade de Décines Montout.

Par ailleurs, je pense qu'il est important pour le Grand Lyon d'investir dans le sport professionnel qui participe, comme nos institutions culturelles, au rayonnement international de notre agglomération et qui montre qu'une bonne politique sportive c'est celle qui arrive à concilier un bon équilibre entre la formation et l'élite.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je donne la parole au groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

Mme la Vice-Présidente BESSON : Merci, monsieur le Président. L'année dernière, nous avons insisté sur l'urgence d'une évaluation de l'impact concret de la formation des jeunes, qu'ils réussissent ou qu'ils échouent et, notamment concernant le centre de formation de l'Olympique Lyonnais, il nous paraît d'autant plus nécessaire d'être vigilant, que le coût par joueur est de 9 000 €.

Ce sont, il est vrai, des actions d'intérêt général qui justifient cette subvention dans la mesure où elles sont réellement concrétisées et complétées avec des relations avec tous les clubs amateurs de l'agglomération et pas seulement lors des périodes de détection.

En outre, pour éviter que ces jeunes stagiaires, lorsqu'ils réussissent -ce qui demeure exceptionnel- ne perdent la tête, il serait intéressant que le directeur pédagogique, en lien permanent avec les clubs sportifs amateurs et le lycée Frédéric Faÿs ou le collège Jean Perrin, puisse élaborer un projet autour des solidarités locales, en lien également avec les communes des alentours. Ceci permettrait à ces jeunes d'avoir une véritable éducation à la citoyenneté en intégrant le rôle aujourd'hui essentiel de "héros" qu'ils jouent notamment dans les quartiers en politique de la ville.

L'un des objectifs prioritaires est principalement de diffuser les valeurs sportives qui sont le respect d'autrui, le respect des règles, l'esprit d'équipe. Il est véritablement fondamental que les jeunes s'approprient vraiment ces valeurs et qu'ils puissent être des ambassadeurs auprès des enfants et de tous les jeunes des

clubs sportifs amateurs. Dans un contexte difficile, le sport peut être un outil formidable s'il est utilisé à bon escient, transmission de valeurs nous qui permettrait de vivre ensemble et pas côte à côte.

Le groupe GAEC donne toutefois un avis favorable à toutes ces délibérations. Merci.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, ce sera plus une explication de vote. Notre groupe considère que la place de la collectivité n'est pas dans l'hypercompétitivité de quelques-uns mais dans l'égalité des chances pour tous et est donc défavorable à l'investissement, fût-ce dans la formation, dans des clubs professionnels. Donc comme cela a déjà été le cas dans le passé, le groupe votera contre et Gilles Buna et moi nous nous abstiendrons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

M. GILLET : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme chaque année, les subventions aux clubs sportifs reviennent devant notre conseil. Elles concernent plus particulièrement les centres de formation. Ces rapports appellent de notre part plusieurs remarques ponctuelles et d'autres plus habituelles.

Les clubs sportifs professionnels sont un élément fort de l'image extérieure de notre agglomération. Pour l'Olympique Lyonnais, pas de problème, à l'étranger, ce club est bien identifié à notre métropole et son rayonnement est important. Pour les trois autres clubs, l'identification n'est pas évidente. Il est regrettable que, tout au moins dans leur appellation, dans leur logo, dans leur communication, il n'insistent pas plus sur leur appartenance au Grand Lyon. Par ailleurs, dans un souci d'économie des deniers publics et pour ne pas brouiller l'image et le rayonnement de la métropole, ne pourrait-on pas limiter l'aide aux clubs qui sont dans l'élite de leurs sports respectifs, c'est-à-dire les divisions 1 professionnelles ? Cela ne concernerait plus que l'OL et l'ASVEL.

Concernant les aides que nous allons verser, quelles sont les raisons de l'augmentation de 10 % de la subvention au LOU ? Sur le contrôle des subventions, nous souhaiterions des rapports plus détaillés. L'an dernier, nous en avons déjà fait la demande. Cette année, les groupes ont reçu un certain nombre de documents. Cependant, nous notons une inégalité entre les différents documents. C'est notamment le cas de l'OL qui retient notre attention : ce club, le plus important des quatre, au niveau des résultats sportifs comme financiers, celui que nous subventionnons le plus, est aussi celui dont le rapport est le moins étoffé, c'est regrettable. Les précisions sur le centre de formation demeurent assez floues alors que, pour les autres, nous disposons de renseignements plus complets.

C'est l'occasion d'évoquer les critères d'évaluation de ces subventions. Nous aidons les clubs pour leurs centres de formation avec pour objectif le suivi des joueurs. Nous constatons qu'ils mènent de vraies actions de cocooning auprès de leurs jeunes, les accompagnant dans de multiples domaines. Or, lorsque ceux-ci ne sont finalement pas retenus pour une carrière professionnelle, ils se retrouvent dans le monde extérieur, où chacun doit faire preuve d'initiatives. Et les années passées avec l'aide permanente du centre de formation ne les préparent pas à ce moment. Certains se retrouvent perdus. Il faudrait donc axer la formation sur l'après, les aider à envisager l'idée d'un échec, les préparer. Nous voudrions donc des indicateurs plus précis sur les résultats scolaires, l'insertion professionnelle sur plusieurs années des jeunes non retenus à l'issue de leur formation dans ces centres.

Plus généralement, sur les subventions versées par le Grand Lyon aux organismes extérieurs, le contrôle doit être renforcé. Par ailleurs, il pourrait être intéressant de rééquilibrer les subventions entre les différentes collectivités sollicitées.

Enfin, comme nous le répétons chaque année et de manière un peu plus désabusée que d'habitude, nous voudrions rappeler notre attachement aux relations de proximité entre ces clubs professionnels, surtout l'OL, et les clubs amateurs de nos communes. Il est de plus en plus difficile pour ne pas dire impossible de faire venir les joueurs pour des actions de proximité auprès de nos jeunes. Je ne parle pas des journées de détection où le club vient voir quels sont nos meilleurs jeunes, je parle d'animations qui contribuent à la cohésion sociale, à l'ancrage du club dans son territoire, à son image. Nous voudrions les multiplier mais il semble difficile de faire comprendre au club et à ses joueurs quelle importance cela peut revêtir. Un effort doit donc être entrepris dans ce domaine.

Notre groupe votera ces quatre délibérations mais réserve sa réponse pour 2011 si nous n'obtenons pas des rapports détaillés sur le suivi scolaire et professionnel de tous ces jeunes passant dans ces quatre centres de formation.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. PILLON : Monsieur le Président, chers collègues, ce soir se présentent à nous les projets de délibérations afin d'attribuer une subvention pour la saison 2009-2010 à quatre clubs sportifs dont la renommée participe incontestablement au rayonnement de notre agglomération.

Je tiens tout d'abord à préciser que l'intervention de Synergies-Avenir, dont je suis la voix ce soir, porte sur le fond des délibérations étudiées. Elle est déconnectée de tout autre sujet, comme par exemple celui du Grand Stade. Nous ne remettons pas en cause non plus la politique sportive du Grand Lyon ni le principe d'une aide financière vers les clubs pour le développement et la promotion du sport à l'échelle de notre territoire.

Cependant, déjà l'année dernière, nous nous interrogeons sur la pertinence de sommes versées aux associations et leur retour pour notre territoire. En tant qu'élus, nous sommes responsables de l'utilisation de l'argent public dans la seule préoccupation de l'intérêt général. Le titre même des délibérations porte le nom de partenariat. Aussi comprendrez-vous les réserves que nous apportons sur ces quatre dossiers. Nous ne pouvons pas entériner une telle décision sans nous assurer de la destination réelle et de la vocation des fonds versés.

Or, l'analyse des documents que nous ont fournis les services montre que les bilans d'activités ne font pas apparaître clairement, pour certains, de véritables échanges avec d'autres clubs sportifs en direction de nos sportifs en herbe ou la participation à des manifestations sportives sur nos communes. N'est-il pas aussi de la responsabilité des joueurs professionnels de propager auprès de nos jeunes les valeurs que véhicule le sport et d'insuffler l'esprit sportif, ne serait-ce que par leur seule présence ou rencontre avec nos jeunes ?

Pour mémoire, notre assemblée avait voté en juillet 2004 une délibération qui peut apparaître comme une lettre-cadre. Elle précisait notamment que l'intervention de la Communauté urbaine avait pour objectif "la diffusion des valeurs sportives auprès des jeunes par le soutien aux actions de formation mises

en place par les centres de formation des clubs professionnels". Elle indiquait aussi que la Communauté urbaine "soutiendrait toute action et toute initiative qui auraient pour objectif de favoriser la mise en réseau des clubs sportifs de l'agglomération par des moyens de formation". Et c'est là que le bât blesse ! Les subventions ne doivent pas alimenter la trésorerie des clubs ou leur permettre de vivre en vase clos. Il s'agit bien de participer au développement d'actions de partenariat envers des clubs plus modestes, dimension peu présente dans les constats établis. Les quatre clubs partenaires ne peuvent être considérés comme de simples consommateurs d'aides financières mais comme des acteurs du territoire. A ce titre, la Communauté urbaine les soutient et les encourage mais elle attend également des contreparties, encore trop timides pour l'instant.

Nous souhaitons, afin d'éclaircir nos demandes et d'engager un véritable partenariat, rencontrer les clubs dans le cadre d'un comité de suivi et d'évaluation, envisager et établir avec eux, de façon raisonnable, un programme d'actions de promotion du sport sur notre territoire et le construire pour une période triennale. Cette approche constructive doit s'accompagner d'un engagement financier de notre assemblée pour la même période afin de donner une plus grande visibilité aux clubs. Le versement de la subvention annuelle répondrait alors à un réel engagement de partenariat pour l'année à venir et pas, comme ce soir, au fait d'entériner non pas un budget mais un compte de résultat.

Nous pensons que la Communauté urbaine doit instaurer une méthode de travail et des outils d'évaluation afin d'assurer ses objectifs. Elle doit aussi faire en sorte que ses partenaires soient de véritables acteurs de promotion et de développement de son territoire.

Pour cela, nous proposons la mise en place d'un comité de suivi, composé de représentants de clubs sportifs et de la Communauté urbaine. Il définira dans un cahier des charges les objectifs pluriannuels, les retours attendus vers les clubs sportifs amateurs, les participations et encouragements par la présence des sportifs de haut niveau à des manifestations ou inaugurations sportives, et cela pour l'ensemble des communes du Grand Lyon, sans discrimination.

L'évaluation en fin d'année, selon des critères prédéfinis, permettra d'apprécier les résultats et de corriger les actions et le montant de la subvention pour l'année suivante, si nécessaire. Le versement de la subvention annuelle en trois versements, comme cela se pratique par ailleurs, permettrait aussi un meilleur suivi des engagements.

Nous demandons que ce comité de suivi soit mis en place dès cette année. Nous souhaitons y participer activement. Il ne s'agit nullement d'une démarche de défiance mais bien d'un partenariat de confiance, redonnant leur place d'ambassadeurs à ces clubs au sein de notre territoire tout autant qu'ils le sont en extérieur. Ils jouent un rôle majeur dans l'éducation de nos jeunes. Ils s'intègrent aussi dans une approche plus générale de l'enseignement sportif pour en défendre les valeurs et préparer nos jeunes à l'avenir.

Compte tenu des derniers éléments en notre possession, qui viennent de nous être donnés, notre groupe exprimera majoritairement son approbation à ces projets de délibération et sera très attentif à la suite de ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots simplement sur ces délibérations.

C'est vrai qu'à l'instar de ce qui vient d'être dit il y a quelques secondes, on peut regretter qu'en réalité, la délibération vient un peu après coup puisque nous constatons le fait qu'il faille donner de l'argent sur ces saisons passées. Nous ne sommes donc pas dans une délibération qui prépare une année d'avenir.

La deuxième chose c'est qu'effectivement, on peut se satisfaire -en tous les cas en ce qui concerne le groupe UMP- que les observations que nous avons faites l'année dernière sur la rédaction du dispositif aient été prises en compte. C'est un peu de satisfaction et il faut tout de même le dire. Finalement, on arrive à certaines choses.

Enfin, dernier point, en ce qui concerne principalement l'Olympique Lyonnais -c'est la seule question qui nous intéresse réellement, les autres ne posant, semble-t-il, pas de problème quant à la participation des clubs de sport au sein des communes de l'agglomération-, il a fallu que l'on vous adresse un courrier, monsieur le Président, pour obtenir des éléments là-dessus mais, finalement, ils nous ont été remis il y a quelques instants avant la séance. Certes, ce n'est pas la première fois que cela arrive !

Et, en parcourant très vite le dossier qui nous a été remis, c'est un peu court en termes d'analyse et de façon d'appréhender les choses. Nous trouvons que le procédé n'est pas terrible, pour être un peu direct. Il conviendrait que les choses soient tout de même organisées de façon un peu plus rigoureuse, tant il est utile de rappeler qu'un certain nombre de juridictions récemment, dans d'autres circonstances et dans d'autres lieux, ont rappelé que tout n'était pas possible en la matière et qu'il fallait que les choses se fassent dans de bonnes conditions et que tout du moins les communes de l'agglomération doivent pouvoir bénéficier d'un retour des sommes versées à l'Olympique Lyonnais. Encore faut-il que nous en ayons une vision claire et un constat réel, ce qui ne semble pas le cas a priori, selon la lecture des documents que vous nous avez remis.

Voilà tout simplement ce que je souhaitais vous dire au nom du groupe. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, en l'absence de monsieur le Vice-Président Darne, quelques mots rapides sur ces délibérations qui ne sont pas nouvelles au sein de cette assemblée.

Je crois que l'ensemble des groupes ne remet pas en question le principe de subventions accordées aux clubs sportifs professionnels... -mais laissez-moi terminer, on va y venir !- ...pour la formation des jeunes et partage les objectifs de la Communauté urbaine pour ce soutien, notamment la promotion de l'identité, de la notoriété de l'agglomération, la diffusion des valeurs sportives aux plus jeunes ainsi que la formation sportive combinée à la formation scolaire. Tous les groupes, excepté celui des Verts avec une opposition classique aux clubs professionnels -c'est devenu un sport quelque part à lui tout seul-

Je retiendrai avec intérêt les interrogations du groupe Synergies et notamment du groupe GAEC, dont la volonté n'est pas de s'opposer mais de chercher en permanence à rendre le dispositif plus performant. Pour autant, nous devons sans doute mieux formuler nos attentes, nos demandes en matière d'évaluation d'animation territoriale, tout en tenant compte du caractère

professionnel de ces clubs qui ne sont pas là pour se substituer aux associations locales mais pour remplir une mission d'intérêt général, en particulier de formation, dans le respect de la délibération cadre de 2004, quitte à la faire évoluer.

Nous avons sans doute et pourquoi pas -nous avons une commission développement économique où nous le faisons déjà pour les pôles de compétitivité, comme nous le ferons demain pour Lyon Ville de l'Entrepreneuriat- à améliorer le processus d'évaluation ; celui-ci nous permettrait sans doute d'envisager l'avenir en évitant les faux procès, en renforçant le partenariat avec plus d'efficacité pour les territoires et pour les jeunes qui bénéficient de ce soutien.

Le groupe Socialiste et apparentés votera ces quatre délibérations. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je dois simplement préciser que, suite aux interrogations des uns et des autres, j'ai écrit à la fois à l'Olympique Lyonnais et à l'ASVEL comme étant les plus concernés par les problématiques dont nous discutons aujourd'hui et que les uns et les autres ont accepté de participer à un groupe de travail, sous l'autorité de monsieur Barral, comprenant l'ensemble des groupes politiques de notre assemblée. Vous aurez donc l'occasion de vous entretenir avec les responsables de ces deux clubs, des activités de formation ou de partenariat qui seront ou qui sont réalisées en vertu du contrat de coopération que nous avons avec ces deux clubs.

Donc je vais mettre ces dossiers aux voix.

M. BUFFET : Il serait bien d'avoir un vote séparé pour ces délibérations, s'il vous plaît. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Allons-y ! Je mets les dossiers aux voix :

*** N° 2010-1788, 2010-1790 et 2010-1791 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja),
- contre : groupe Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),
- abstentions : MM. Buna et Charles (Les Verts).

*** N° 2010-1789 -**

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel et Imbert Alain (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja),
- contre : groupe Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),
- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel et Imbert Alain qui ont voté pour) - MM. Buna et Charles (Les Verts).

Adoptés, Mme Karine Dognin-Sauze n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° 2010-1789 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

N° 2010-1808 - urbanisme - Maison de la Veille Sociale - Participation à la constitution du groupement d'intérêt public (GIP) - Autorisation de signer la convention constitutive - Désignation de représentants au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale - Approbation de la contribution financière de la Communauté urbaine de Lyon - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1808. Monsieur Brachet vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération concernant la Maison de la Veille Sociale qui va se constituer en un groupement d'intérêt public, pour lequel nous demandons l'adhésion de la Communauté urbaine, la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale et également d'engager les moyens décrits dans la délibération, soit 60 000 €, dont une partie est déjà engagée.

Je voudrais simplement attirer votre attention sur le raisonnement que nous faisons en allant dans un domaine qui est collatéral à nos compétences habituelles. En réalité, cela correspond à deux mouvements : il y a un premier mouvement qui est que -vous l'avez remarqué-, dans le domaine du logement, nous avons beaucoup développé une politique de l'offre qui est aujourd'hui très importante, 10 000 logements par an dont près de la moitié de logements sociaux, mais également nous construisons une politique de gestion de la demande. Ce sont tous les enjeux autour du fichier commun de la demande que l'on vous a déjà exposés et sur lesquels on reviendra plus tard.

Sur cette approche de la demande, il y a un point très central qui est en crise à répétition, dont vous entendez parler souvent -et vous nous saisissez d'ailleurs souvent sur ces sujets-, c'est la crise de l'hébergement. C'est une crise qui est réelle et sérieuse, qui se traduit par des gens à la rue, ce qui n'est pas normal et qui gêne tout le monde. Que peut faire le Grand Lyon dans ce domaine ? Le Grand Lyon peut mettre des logements derrière les sorties d'hébergement. Aujourd'hui, nous constatons un certain nombre de dysfonctionnements dans la chaîne globale de l'hébergement bien qu'il y ait une offre quantitative importante, près de 3 500 places, 10 000 places si l'on compte les foyers transitoires, et il n'est pas normal d'être dans cette situation de crise.

En rentrant à la Maison de la Veille Sociale, nous essayons de donner un coup de main pour fluidifier les parcours et nous voulons entraîner avec nous, puisque c'est une condition de notre entrée, la participation dans la Maison de la Veille Sociale de plusieurs communes au-delà de la commune centre de façon à ce que nous veillions tous à cette fluidité pour faciliter les parcours résidentiels et sortir de cette crise qui, à certains égards, est une anomalie. Nous faisons un progrès de rationalité dans le domaine de la gestion du logement social et nous concourons à une amélioration de rationalité par la création de ce guichet unique dans le domaine de l'hébergement, en espérant, à notre place et dans nos compétences, contribuer à la résolution de la crise.

Voilà, merci.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande d'intervention du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme BOCQUET : Le Gouvernement, pour lutter contre l'exclusion, a décidé la mise en œuvre du droit au logement opposable, loi DALO.

Maintenant il nous faut mettre les décisions en application et pour cela, mutualiser au mieux les moyens dont nous disposons et réfléchir sur les moyens supplémentaires, tant en dispositif qu'en production de logements.

Notre gouvernement a, dans le cadre du logement social, engagé un nombre de constructions jamais atteint dans le passé. Néanmoins, il reste beaucoup à faire pour que le logement social soit accessible, d'abord bien entendu aux plus démunis, mais aussi aux personnes qui bénéficient de revenus moyens pour démarrer dans leur parcours locatif et créer une vraie mixité sociale.

La Maison de la Veille Sociale a été initiée, en 2008, par l'Etat. Nous avons pu constater son efficacité : le fait de créer un service d'accueil, d'orientation et de coordination associative afin de faciliter le parcours résidentiel, nous a montré tout l'intérêt d'un système de coopération entre structures.

L'Etat, vous l'avez précisé dans ce rapport, a pris l'initiative de constituer un GIP (Groupement d'Intérêt Public) pour regrouper les partenaires institutionnels et les structures concernées.

La Maison de la Veille Sociale sera l'opérateur unique de l'accueil et de l'orientation dans le département du Rhône, intégrant la veille sociale, l'hébergement et l'accompagnement vers le logement.

Notre groupe adhère pleinement à ce projet et approuve la participation de notre communauté urbaine à la constitution du GIPMVS et la convention constitutive, ainsi que la contribution de fonctionnement.

Et nous souhaitons également vous proposer des membres de notre groupe au poste de titulaire, monsieur Michel Forissier, et de suppléant, madame Laure Dagonne.

Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de procéder à la désignation, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

**Désignation de représentants au sein
du conseil d'administration et de l'assemblée générale
du GIP de la Maison de la Veille sociale**

(Dossier n° 2010-1808)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures de messieurs Olivier Brachet, Roland Crimier et Michel Forissier (titulaire) et madame Laure Dagonne (suppléant).

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Au préalable, je vous propose de désigner quatre scrutateurs qui rejoindront la table de dépouillement le moment venu : monsieur Geourjon, madame Baume et monsieur Sturla.

Le scrutin est ouvert, merci de faire circuler les urnes.

(Les conseillers votent).

N° 2010-1810 -urbanisme-Lyon 5° -Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Demande de mise en révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) des quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul (Vieux Lyon) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Augoyard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1810. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

M. AUGOYARD, rapporteur : Il s'agit de demander au préfet de prescrire la mise en révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Vieux Lyon et de demander au préfet de missionner l'Agence d'urbanisme pour la réalisation d'un diagnostic pour le quartier. La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Radical de gauche.

M. BRAILLARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots de satisfaction, partagés avec madame Pesson, maire du cinquième arrondissement, et monsieur Thomas Rudigoz, devant la mise en œuvre d'un diagnostic sur le territoire des quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul qui sera confié à l'Agence d'urbanisme avec le concours de l'Etat et qui amènera certainement la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site.

Au moment où le Grand Lyon mène un très beau projet avec les berges de Saône, alors que la rénovation du Palais de justice se termine, le Vieux Lyon, qui est classé patrimoine mondial à l'Unesco, magnifique quartier situé au cœur de notre métropole, avec ses servitudes mais aussi et surtout ses bâtiments exceptionnels, son art de vivre défendu notamment par l'association Renaissance du Vieux Lyon, mérite ce diagnostic que nous allons solliciter auprès de monsieur le Préfet de Région. Cela nous paraît opportun et d'actualité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, le Vieux Lyon est le témoignage de la ville d'hier mais il est aussi une opportunité pour la ville de demain et nous avons pu lire sur le site Internet d'un mensuel local lyonnais que vous aimez beaucoup, monsieur le Président, que 15 % de l'économie de notre agglomération dépend du tourisme. Et, on peut aussi le constater, quel touriste vient à Lyon sans faire une étape au Vieux Lyon ?

Le Vieux Lyon est donc un élément essentiel du potentiel économique de notre métropole. Il est aussi et sans doute surtout un quartier d'habitation où 100 % des habitants ne veulent pas être transformés en gentils organisateurs ou éléments de décors d'un quartier en voie de muséification. Les règles d'urbanisme et de préservation du quartier doivent donc être adaptées pour allier protection de l'héritage et préparation de la transmission d'un quartier adapté à la vie et aux besoins de notre époque. Le Vieux Lyon n'a cessé d'évoluer ces derniers siècles, il serait donc bizarre qu'il se fige les prochaines années. C'est l'enjeu de la mise en révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Vieux Lyon et du diagnostic que nous demandons à l'Agence d'urbanisme.

Je voudrais profiter de cette délibération pour souligner quatre éléments importants pour la révision future du plan de sauvegarde et de mise en valeur :

- tout d'abord, l'élargissement du périmètre du plan de protection à tout le quartier Saint Georges voire vers le quai des Etroits, ce qui permettra par exemple une meilleure mise en valeur des vestiges de l'église Saint Laurent aujourd'hui perdus dans l'échangeur, mais aussi une véritable politique plus cohérente sur l'ensemble du quartier ;

- la création d'un environnement propice au développement d'une activité commerciale vivante et diversifiée en ne se limitant pas aux éternelles, voire perpétuelles, phases de réflexion, d'études, d'anticipation -que sais-je encore !- mais en utilisant l'arsenal des mesures que le législateur a mis à la disposition des décideurs locaux pour agir ;

- l'amélioration de l'accessibilité et de la mobilité dans le quartier, notamment pour les personnes à mobilité réduite ;

- et, enfin, la participation des habitants et du tissu associatif, que nous savons riche dans le Vieux Lyon, au-delà du minimum légal.

Voilà, monsieur le Président, mes chers collègues, les quelques éléments que je voulais souligner à ce stade précoce de la révision du plan et rejoindre monsieur Braillard sur la satisfaction des élus qui dépasse les camps de la majorité municipale.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. AUGOYARD.

N° 2010-1793 - finances, institutions et ressources - Abattements de taxe d'habitation - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Sur le dossier 2010-1793, nous devons donc délibérer ce soir sur le problème des abattements de taxe d'habitation. Nous venons simplement d'être informés par le Gouvernement qu'il avait décidé de changer le système actuel parce qu'il s'est aperçu qu'il y avait un certain nombre de perdants, à la fois en termes de communautés urbaines mais en même temps en termes d'habitants. Ils sont donc en train d'élaborer un nouveau système qui nous sera envoyé très prochainement et donc sur lequel nous aurons à examiner ce qu'il advient de la Communauté urbaine de Lyon.

C'est donc après avoir eu connaissance de ce nouveau système que nous pourrions éventuellement nous prononcer sur le calcul des taux. Le Gouvernement vient de décider de repousser jusqu'au mois d'avril la fixation des taux de manière à ce que nous puissions avoir une vision de l'évolution de nos bases pour fixer les taux dans nos différentes Communautés urbaines, là où effectivement la part du Département revient au financement des Communautés urbaines ou de Communautés d'agglomération.

Voilà ce que je voulais vous dire ce soir.

M. BUFFET : Monsieur le Président, je profite que vous ayez décidé de retirer cette délibération pour intervenir car, sur le fond effectivement, le Gouvernement, mais aussi dans le cadre d'un rapport établi par les parlementaires au Sénat avec une clause de revoyure sur la mise en place de la contribution économique territoriale, avait souhaité que les chiffres soient les plus précis et que, véritablement, l'engagement du Gouvernement sur le fait que les collectivités locales ne perdent pas la réforme soit parfaitement maintenu.

Il y aura donc -vous le savez sans doute- la modification de l'article 59 de la loi de finances dans les semaines qui viennent, puisque le débat est ouvert désormais à l'Assemblée nationale. Les modifications de cet article seront apportées effectivement par le Gouvernement pour que chacun puisse vraiment retrouver le produit fiscal qu'il avait avant la réforme. Je crois que c'est plutôt quelque chose de sage et de sérieux.

Là où je suis un peu interrogatif, même si ce n'est pas le débat de ce soir, c'est sur les propos que vous avez tenus dans la presse ce matin puisque nous avons pu lire que vous aviez pensé augmenter les taux de taxe d'habitation au motif que la réforme créerait au Grand Lyon un manque à gagner de 24 M€. J'ai sous les yeux, sans rentrer plus dans le détail, les simulations que vous nous avez fait parvenir. Sur ces simulations, sur les recettes du Grand Lyon, je note en tous points qu'elles émanent soit de l'Etat, soit de la Communauté urbaine, qu'il n'y a pas de perte de recettes et qu'il y a même une progression. Alors j'entends que l'on puisse débattre sur un certain nombre de choses.

En revanche, il faut débattre sur les chiffres que vous nous avez remis et que vous avez remis à la commission des finances ; et ceux-ci attestent, à l'évidence, qu'à la réforme de la contribution économique territoriale, la Communauté urbaine aura plus de recettes ou, en tous les cas, continuera de progresser dans ses recettes.

Permettez-moi simplement de vous rappeler qu'au budget principal 2009, la recette de la TPU est de 531 M€,...

M. LE PRÉSIDENT : 542 M€ !

M. BUFFET : ...au compte administratif de la même année, 546 M€ et au budget principal 2010, l'estimation est à 554 M€ -je parle de la TPU- et les simulations faites avec la réforme montrent à l'évidence que nous continuons de percevoir, en 2010, 685 puis 603, puis 622 puis 642. Dans tous les cas, les recettes progressent.

Ce qui m'inquiète dans ce que vous avez dit ce matin c'est que vous laissez entendre qu'il y a une perte pour la Communauté urbaine et que celle-ci justifiera l'augmentation de la pression fiscale. Or, cela ne correspond pas à la réalité des chiffres que vous nous avez-vous-même remis.

Donc le débat aura lieu sans doute au moment du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget, cela me paraît bien évident mais, en tous les cas, il ne faut pas sortir le "chiffon rouge" car il n'est nul besoin d'avoir de recours à l'augmentation de la pression fiscale.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buffet, si je puis me permettre, vous avez évidemment indiqué les chiffres qui étaient ceux de l'évolution naturelle de la taxe professionnelle comme nous la percevions. Evidemment, c'est pour cela d'ailleurs que nous étions contre cette réforme, parce que l'évolution naturelle que nous avions de la taxe professionnelle faisait que, chaque année, cette taxe évoluait de manière favorable parce que nous menions un certain nombre d'actions dynamiques et que nous touchions donc, d'une certaine manière, les conséquences, les retombées de notre action.

Aujourd'hui, nous sommes plafonnés sur les chiffres que nous avons eus par le passé, il va y avoir une compensation dans un premier temps à l'euro-l'euro mais qu'avions-nous décidé ensemble ? Pas vous, je vous le concède, mais nous ! Nous avons fait un plan de mandat basé sur le fait que nous pourrions augmenter, comme nous le faisons à chaque mandat, la taxe

professionnelle en vue de nous apporter un certain nombre de recettes. Nous n'avons pas pu le faire et c'est d'ailleurs pour cela que j'avais demandé à un certain nombre de collègues de voter une augmentation de la taxe d'habitation puisque effectivement, dans une réforme *ante* la taxe professionnelle -mais qui était déjà dans la même logique-, on avait fait une liaison des taux entre la taxe d'habitation et la taxe professionnelle ; donc un certain nombre de nos collègues avaient augmenté leur taxe d'habitation.

Entretiens, il y a eu une réforme de la taxe professionnelle. Il n'y a plus que la part CFE qui existe, c'est-à-dire une part extrêmement inférieure (25 %) par rapport à la part que nous pouvions faire évoluer. Qu'est-ce que nous avons dit lorsque nous avons voté la réforme de la taxe professionnelle ? C'est simple : ce qui n'est plus perçu par les uns devra bien être perçu sur les autres puisque, autrement, cela veut dire que nous diviserions notre capacité d'investissement. Je connais bien des personnes qui veulent réduire l'investissement du Grand Lyon chez les autres, j'en ai rarement vu chez eux.

Sur mon pôle multimodal, quelqu'un me disait qu'on le ferait dans le prochain mandat : "On ne le fera pas dans celui-là, ce n'est pas la peine, on fera des économies sur ce budget". Donc nous avons fait les calculs -que monsieur Jacky Darne vous donnera dans le détail- et nous avons un manque à gagner : nous avons prévu d'avoir 24 M€ supplémentaires ; l'augmentation que nous avons faite sur la CFE nous ramène 4 M€, manque à gagner : 20 M€.

Effectivement, ces 20 M€, il va nous falloir les trouver et nous ne pouvons le faire qu'en faisant varier désormais ce que l'on peut faire varier, c'est-à-dire la taxe d'habitation, à quoi est liée éventuellement la petite variation que nous pourrions faire sur la CFE. Si nous ne la faisons pas, cela veut dire évidemment que le Grand Lyon reste au produit de taxe que nous avons par le passé, c'est-à-dire que, d'année en année, sa capacité d'investissement va décroître et donc nous ne serons plus maîtres de notre action. Pire ! Nous avons ce schéma en tête. Nous venons de prendre connaissance du projet de loi de finances et nous voyons que, dans ce projet, nous allons encore perdre 4 M€ supplémentaire, c'est-à-dire que les 4 M€ que nous avons récupérés l'an dernier sur la CFE, nous les reperdons cette année par la façon dont est rédigé le projet de loi de finances.

Vous voyez, monsieur Buffet, que rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme, quand effectivement on supprime la taxe professionnelle, on est obligé, sauf à ne plus faire d'investissement, à reprendre effectivement les mêmes sommes sur la taxe d'habitation.

Voilà, mes chers collègues, nous parlerons de ce dossier la prochaine fois car il est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2010-1816 - finances, institutions et ressources - Convention de fonctions d'agglomération et de centralité entre la Communauté urbaine de Lyon et la région Rhône-Alpes - Période 2010-2016 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1816. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Mes chers collègues, quelques mots pour présenter ce dossier assez rapidement puisque nous avons voté -pour ceux qui s'en souviennent- une délibération quasi identique au mois de novembre de l'année précédente.

Identique dans son esprit, cette délibération l'est aussi dans ses grands équilibres. Mais le Conseil régional a renouvelé son exécutif et n'était pas arrivé au bout pour une même délibération avant les élections régionales et le renouvellement de l'exécutif qui en a résulté. Donc nous sommes obligés en quelque sorte non pas de recommencer tout à fait mais de réengager quelques discussions. Cela nous a permis, d'une certaine manière, de progresser et d'accompagner un certain nombre de fiches actions, donc d'aller un plus loin dans le détail, dans la façon dont les différentes actions pourront être conduites dans les six années qui viennent puisque ce contrat entre la Communauté urbaine et la Région est d'une durée de six ans.

Je redis simplement que ces conventions de fonctions d'agglomération et de centralité sont des déclinaisons des contrats de développement durable en Rhône-Alpes, donc initiées et mises en œuvre par la Région et, lorsqu'ils sont en direction des agglomérations, ils prennent ce nom de convention de fonctions d'agglomération et de centralité.

Au-delà de la délibération que je viens d'évoquer et que nous avons pris en novembre dernier, nous sommes donc en quelque sorte repassés devant les instances régionales et avons réengagé tout simplement le dialogue. J'ai assisté à un comité d'avis au niveau de la région Rhône-Alpes avec mon collègue Saulignac, puisque c'est lui, au niveau de la Région, qui a la responsabilité de ces conventions de centralité et d'agglomération. La commission permanente de la Région a délibéré à la majorité le 21 octobre dernier, c'est-à-dire la semaine dernière. En conséquence, en ce qui nous concerne, nous sommes donc amenés à délibérer à nouveau ce soir.

Je rappelle également que nous avons mis en place un comité de pilotage pour assurer le portage de cette convention, que ce comité de pilotage est composé d'élus de la Région et d'élus de l'agglomération : onze élus de chaque côté. Un premier comité de pilotage, sous la présidence conjointe de Gérard Collomb et de Jean-Jacques Queyranne, s'est réuni le 9 septembre dernier pour valider cette convention. Cela résulte aussi des discussions supplémentaires que nous avons eues. Il a été convenu que ce comité de pilotage se réunirait chaque année pour apprécier, évaluer, connaître le bilan physique et financier des actions en cours, réajuster un certain nombre de chose si besoin et fixer la programmation pour les années à venir.

Voilà ce que je souhaitais dire avant de répondre, si nécessaire, aux interventions des groupes.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Radical de gauche.

Mme la Vice-Présidente FRIH : Monsieur le Président, chers collègues, certes, le nom de "convention de fonction d'agglomération et de centralité du Grand Lyon" a un doux relent de technocratie. Mais c'est le seul grand reproche que mon groupe fera à ce dossier qui revêt une grande importance ; d'abord parce que les sommes en jeu, en l'occurrence 69 M€, sont considérables, ensuite et surtout parce qu'aux côtés du Conseil régional, ce dossier engage notre collectivité en matière d'aménagement du territoire, cette notion étant à prendre évidemment au sens large du terme.

La convention l'indique d'ailleurs clairement, rappelant que cet engagement s'inscrit dans un contexte largement modifié par rapport à l'ancien contrat. Ce contexte, il est d'abord politique et, à notre grand regret -je devrais dire colère-, largement défavorable aux collectivités comme la nôtre, prises sous l'état de la réforme territoriale ; une réforme que nos collègues UMP tentent vaillamment

que vaille de défendre alors qu'ils savent pertinemment qu'elle est scélérate, notamment parce qu'elle prive les collectivités de toute marge de manœuvre financière.

M. BUFFET : C'est faux !

Mme la Vice-Présidente FRIH : Vous me permettez de terminer, vous parlerez ensuite ! Merci.

Avec elle -et j'en terminerai là sur ce point-, c'est l'esprit de décentralisation qui nous est cher ; et personne ici ne devrait s'en réjouir.

Ce contexte, il est aussi et avant tout celui d'une prise de conscience environnementale, lequel impacte objectivement toutes nos politiques. Notre groupe n'a jamais pensé que l'économie était ennemie des enjeux de préservation de l'environnement. C'est pourquoi nous souscrivons pleinement aux axes définis dans cette convention :

- développement de l'urbanisme par le biais des transports en commun,

- construction d'un espace métropolitain qui préserve les espaces naturels et les espaces agricoles qui souffrent par trop de pressions foncières.

Ces axes-là ont d'autant plus d'importance qu'ils contribuent effectivement à faire vivre et prospérer nos orientations, celles du Grand Lyon à travers la déclaration d'intention de la campagne de réduction des émissions de gaz à effet de serre dès cette année et celles de la Région, dont nous sommes aussi partie prenante, à travers son plan climat signé la semaine dernière.

Par ailleurs, nous notons avec satisfaction que cette convention a fait l'objet d'une réelle concertation puisque le Conseil local de développement y a été pleinement associé et en a fait savoir son approbation.

Pour toutes ces raisons, conscient de la dimension de ce contrat, le plus gros contrat de développement durable de Rhône-Alpes, le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain votera, comme il l'a fait à la Région, cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, nous voterons ce rapport mais, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, je retire mon intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Les Verts.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le président, chers collègues, effectivement, ce projet de convention qui nous est soumis est dans le droit fil des objectifs définis dans notre plan de mandat et nous allons confirmer notre vote favorable, comme l'ont fait nos collègues d'Europe écologie au Conseil régional. Cela étant dit, nous souhaitons faire plusieurs observations.

En premier lieu, sur la nature même de ce document, ces conventions ont été créées par la région Rhône-Alpes pour créer une culture commune du développement durable entre les différents niveaux de collectivités territoriales. Mais, pour que cela fonctionne, il faut qu'il y ait une véritable construction partenariale du projet.

Or, plusieurs éléments ont empêché une véritable coconstruction de ce partenariat. Nous avons essentiellement eu un souci de

conjugaison des temps politiques : nous étions en début de mandat, occupés à élaborer notre plan de mandat, tandis que la Région terminait sa mandature. La participation des élus, notamment côté Grand Lyon, a sans doute été insuffisante, ce qui a entraîné des incompréhensions et des allers-retours. On peut dire que le passé de ce document n'a pas été simple, on pourrait même dire qu'il est sans doute à l'imparfait.

La seconde remarque porte sur la différence de regard que l'on porte sur ce document selon l'endroit où l'on se trouve : si, pour la région Rhône-Alpes, il s'agit de la convention la plus importante, vu du Grand Lyon, il faut bien reconnaître qu'il ne s'agit pas d'un élément structurant de notre action.

Cela nous renvoie au rendez-vous manqué qu'a été la réforme territoriale. Partie sur de bonnes bases avec le rapport Balladur, le Gouvernement et le législateur ont été incapables de consolider et de définir les rapports des deux institutions qui sont aujourd'hui à la bonne taille pour agir efficacement : la Région et la Métropole. Faute de cadrage légal qui définisse la façon dont la Région pourrait impulser des actions cohérentes, coopératives plutôt que compétitives entre les collectivités qui sont dans son ressort territorial, il est inévitable que cet accord revête la forme d'un accord-cadre, c'est-à-dire qu'au jour présent, il ne soit qu'indicatif.

Mais, si nous avons examiné son passé et son présent, l'aspect le plus intéressant est son futur puisqu'il est en fait conditionnel. Les délibérations réciproques de la Région et du Grand Lyon ne signifient pas un accord définitif sur les actions qui sont mentionnées puisque, au contraire, chaque action devra faire l'objet d'une demande de subvention séparée. Et les élus régionaux ont précisé que chacune des actions serait évaluée selon la grille d'évaluation développement durable de la région Rhône-Alpes. Pour notre part, nous jugeons intéressant que la Région essaie de donner une grille de lecture commune aux projets émanant des différents territoires de Rhône-Alpes sur leur caractère durable ou non et qu'il est bon, en se soumettant à cette évaluation qui d'ailleurs recoupe en grande partie nos propres travaux, de participer à la construction de critères d'évaluation partagés.

Par ailleurs, lors des débats qui ont présidé à son adoption au sein de l'assemblée régionale, les conseillers régionaux ont émis le souhait que cette convention serve de levier pour des politiques émergentes telles que, bien sûr au hasard, le plan climat. Nous sommes évidemment heureux que la région Rhône-Alpes partage l'engagement du Grand Lyon dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et nous aurons très bientôt des actions conséquentes à proposer.

Alors, en conclusion de cette première partie, on pourrait dire de ce document ce que Jean Cocteau disait de l'amour : son passé n'est pas simple, son présent n'est qu'indicatif et son futur est toujours conditionnel.

Mais, malheureusement, si l'on veut qualifier les relations entre nos concitoyens et leurs élus, ce n'est pas d'amour qu'il faut parler mais plutôt de désamour. Comment ne pas partager ce désamour quand un député de la République, qui était présent tout à l'heure, ethnicise le débat public en assimilant, tant les lycéens que les vrais casseurs -que moi non plus je ne confonds pas-, à des -je cite- : "casseurs étrangers qui n'ont pour objectif que casser, piller et agresser la population française" ? J'aurais préféré que monsieur Meunier soit là et j'aimerais savoir l'opinion du reste du groupe UMP sur ces propos. Si vous regardez quelqu'un comme étranger dès qu'il n'a pas ni la même couleur de peau ni la même religion, alors vous êtes une partie du problème.

Sans égale dignité de tous, quelle que soit son origine, il n'y a pas d'égalité de droits et de devoirs. Comment l'apaisement civique et la reconnaissance de l'autorité de l'Etat pourraient-ils être assurés quand celles et ceux qui sont en charge de l'élaboration de la loi propagent un apartheid social hypocrite ?

Alors, je conclurai par un regret : face à la politique néoconservatrice du gouvernement Sarkozy, notre pays a besoin d'une autre vision et d'une autre politique. La convention que nous allons voter aurait peut-être pu marquer plus fortement notre capacité à construire ensemble une alternative politique qui priorise la solidarité, tant entre générations contemporaines qu'avec les générations futures. Ce contrat d'agglomération ne constitue donc qu'un prélude et nous souhaitons qu'il soit suivi par un travail en commun qui redonne à nos concitoyens une vision politique pour croire à nouveau dans l'avenir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Charles. Le groupe Centriste et démocrate, vous avez la parole.

M. JOLY : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération de ce soir est importante dans la mesure où elle engage le financement d'une partie de nos actions, et cela pendant plusieurs années.

Que la Région nous aide dans les actions qui recoupent ses compétences, cela apparaît tout à fait bienvenu. La collaboration entre les collectivités ou établissements publics peut permettre des complémentarités dans l'approche des dossiers et donne des financements supplémentaires.

Ce qui est moins acceptable -et ce sera notre préambule avant d'en analyser le contenu- c'est que nous soyons obligés de redélibérer sur ce texte qui, globalement, n'a pas beaucoup changé alors que nous nous étions d'ores et déjà prononcés l'an dernier. Que la Région ait connu un renouvellement de ses instances, c'est un fait mais, quand une collectivité souhaite s'engager sur plusieurs années, il n'est pas vraiment acceptable que cet engagement soit retardé par une échéance électorale qui, convenons-en, n'a pas bouleversé le Conseil régional.

La Région va nous aider sur de nombreux dossiers et sur certains grands projets emblématiques comme les rives de Saône. Malgré l'existence des fiches actions qui donnent des éléments supplémentaires en termes de calendrier et de financement, nous notons que, sur certains points, le document reste flou.

Sur la politique d'aide à l'agriculture, notamment périurbaine, qui est bien inscrite dans la convention, on ne note pas de véritable exemple concret de ce qui pourra être mis en place. Les propositions en la matière pourraient être nombreuses : je peux vous citer, par exemple, l'aide à la politique de réserves foncières pour permettre le maintien des agriculteurs dans nos communes périphériques, la convention gagnerait en crédibilité en étant plus précise.

Concernant les transports ferroviaires, nous tenons à rappeler que plusieurs secteurs engorgés méritent un traitement ambitieux. Il est ainsi nécessaire d'activer la réalisation du tram-train dans l'ouest et aussi de rénover les gares. Nous réaffirmons ici notre volonté de voir aboutir le projet de halte ferroviaire à Irigny et la gare de Dardilly-Limonest. La Région a ses contraintes financières ; cependant, ces projets sont inscrits dans les engagements et ils doivent voir le jour.

Concernant les actions en matière économique, nous émettons une mise en garde contre le risque de saupoudrage -tout au

moins c'est la lecture qui peut en être faite- de certaines subventions régionales à une série d'actions.

Ce sera l'une des remarques de conclusion, monsieur le Président. L'important n'est pas que chacun puisse communiquer en disant : "Notre collectivité finance tel projet", l'important c'est que les projets bénéficient des financements suffisants. Lorsque les financements croisés se multiplient, lorsqu'une même action dépend de trop nombreux décideurs, le risque est grand de la voir se diluer. Au-delà, tout cela contribue au manque de visibilité de l'action locale et à la complexité pour le citoyen de l'organisation des collectivités locales en France.

En souhaitant que nos remarques soient entendues dans l'application de la convention, nous voterons cette délibération.

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne, vous avez la parole.

Mme BAB-HAMED : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe Communiste et intervention citoyenne soutient cette convention passée entre le Grand Lyon et la région Rhône-Alpes, comme l'ont fait nos collègues à la Région. Ces deux collectivités ont, par leurs compétences et leur conjugaison d'actions, un rôle commun majeur à jouer et des intérêts manifestes à travailler ensemble pour le bien-être de leurs habitants.

Nous nous félicitons que soit mise en avant l'interconnexion entre ces deux collectivités, la volonté de rattraper le retard pris par les villes en ce qui concerne le respect de la loi SRU, la concrétisation d'une meilleure irrigation des territoires par les transports en commun et les modes doux, la consolidation des atouts comme l'Anneau bleu et la valorisation de nos fleuves. Ceci ne peut que guider vers nos objectifs de plan de mandat précédemment validés par notre assemblée.

Cette coopération entre Communauté urbaine et Région ambitionne de déboucher sur des projets pertinents et efficaces. Cette convention est signée jusqu'en 2016, donc après la concrétisation de la réforme des collectivités locales et l'apparition des conseillers territoriaux qui fusionneront Département et Région. Mais pourrions-nous effectivement et efficacement aller jusqu'au bout de cette démarche, notamment dans le cadre de la réforme et de manques de ressources constants dans les budgets des collectivités. L'interdiction des financements croisés entachera-t-elle cette démarche de coopération ? Il est souligné, dans la fiche concernant le logement, que les organismes sociaux ne pourront plus cumuler les aides du Conseil régional et du Conseil général. Est-ce que la Communauté urbaine pourra se substituer à l'un d'entre eux et en aura-t-elle les moyens ?

Nous voterons cette délibération qui va, nous le pensons, dans l'intérêt des citoyens du Grand Lyon et de la Région et qui a pour effet de placer l'humain au centre de leurs préoccupations.

Toutefois, nous émettons quelques réserves quant à la conception ou du moins l'aspiration formulée dans le rapport présenté sur la mise en concurrence des territoires, par rapport au projet justement de diriger une grande métropole rayonnante. Bien évidemment, nous souhaitons le meilleur pour les habitants de l'agglomération mais nous restons vigilants à ne pas absorber tous les moyens, au détriment d'autres territoires moins favorisés et moins compétitifs. Ce serait le revers de la médaille de notre succès.

Nous ne voulons pas être l'exception qui confirme la règle de la paupérisation des territoires orchestrée par le Gouvernement. Bien au contraire, nous voulons privilégier une répartition équilibrée et équilibrée des moyens et des richesses pour l'ensemble du territoire, du local au national, ce qui est plus cohérent pour nous dans le cadre d'une vision républicaine de l'aménagement du territoire et qui nous éviterait les catastrophes que l'on est en train de vivre actuellement à l'échelle locale et nationale.

Pour finir -et pour reprendre votre citation de monsieur Lavoisier-, effectivement, "rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme". Encore faut-il savoir en quoi transformer ces moyens-là.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Bret.

M. le Vice-Président BRET : Chers collègues, quelques mots pour revenir sur des remarques ou des interrogations qui ont été formulées ici et là.

D'abord merci à notre collègue du groupe Radical de gauche d'avoir rappelé l'association du Conseil de développement. C'est vrai que cela n'a été que le bureau dans sa phase liminaire. On peut le regretter, mais en tout cas ce qu'il est important de dire c'est que désormais c'est le Conseil de développement et non pas seulement son bureau qui sera associé et qui participera aux différents comités de pilotage. Donc, sur ce plan-là, on peut dire que les choses ont progressé et qu'elles seront meilleures demain qu'elles ne l'ont été hier.

Notre collègue Bruno Charles a dit qu'il ne fallait pas parler d'amour mais de désamour ; moi je veux simplement parler de partenaires responsables et consentants. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

En tout cas, je trouve qu'ici, pour ce contrat, même si effectivement on peut faire le constat -et je l'avais fait moi-même lors de la première présentation- que sa première élaboration avait été un peu chaotique, due à des différences de temps qui ont pu exister entre nos deux institutions, ce qui compte c'est le résultat d'aujourd'hui.

Je pense que l'on ne peut pas totalement le sous-estimer, il représente un effort pour la Région de 69 M€. Tout à l'heure, on a évoqué des chiffres pour le schéma de développement universitaire, qu'on les compare aussi et de la part de notre collectivité c'est 230 M€. C'est un total de 300 M€ environ qui est ainsi contractualisé et -je ne vais pas lui dire mais il le sait, je crois- il se fait dans un cadre où effectivement les préoccupations en matière de développement durable -ce qui relève du plan climat, ce qui est un peu la même chose, ce qui en tout cas en est une partie- sont évidemment au cœur des objectifs de ce contrat. Donc, sur ce plan-là, je pense que l'on peut non pas être rassurés de l'avenir mais en tout cas dire que nous le dessinons contractuellement, dans un partenariat volontaire et en tout cas en prenant en compte ses préoccupations.

Par ailleurs, je crois que le représentant du groupe Centriste et démocrate regrettait qu'il n'y ait pas un certain nombre de choses. Evidemment, tout n'est pas dans ce contrat ! Il représente seulement 300 M€ et, par rapport à l'ensemble des investissements, par rapport à l'ensemble de la politique de la Communauté urbaine. L'objectif n'était pas de faire rentrer toute notre politique dans ce contrat-là. En revanche, tout ce

qui relève de préoccupations partagées avec la Région, en lien avec le développement durable qui est au cœur de ce dispositif, tout cela y occupe une place importante.

Cette partition ne sera pas celle d'un piano mécanique et le fait que ce comité de pilotage puisse se réunir chaque année, examiner l'ensemble des dispositifs à partir d'une évaluation pour éventuellement les modifier mais dans un consentement mutuel, je crois que cela montre ce que peut être un bon partenariat, c'est-à-dire à la fois quelque chose qui est écrit, qui est fixé et dans lequel l'adaptation à notre environnement, l'évolution notamment de ce qui va se passer sur le plan politique, y aura sa place.

C'est là l'essentiel et je suis heureux qu'aujourd'hui, même si effectivement, comme on l'a dit tout à l'heure, nous avons été un obligés de remettre un peu l'ouvrage sur le métier, nous arrivons à la signature prochaine de cette convention d'agglomération et de centralité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je veux me féliciter de cette convention avec la Région. Evidemment, les financements croisés sont particulièrement importants pour développer un certain nombre de projets et c'est de cela qu'il est question aujourd'hui.

Une convention c'est un contrat. Moi, quand je me marie, ce n'est pas forcément pour toute la vie mais ce n'est pas simplement pour le lendemain. Monsieur Charles, puisque vous parlez d'amour, vous voyez, il y a le passé, il y a le présent et il y a le futur ! Ce n'est pas une assurance-vie qui fait que l'on serait d'accord ensemble pour toujours mais c'est tout de même le fait que l'on est d'accord pour quelque temps. Cela veut dire que je m'inscris en faux contre la version que vous pourriez avoir que nous devrions redélibérer délibération après délibération l'ensemble de ce contrat. Si telle devait être votre conception, il vaudrait mieux ne pas signer de contrat : l'amour libre c'est bien mieux que le mariage forcé.

Vous voyez que je suis beaucoup plus libéral que vous ! Si vous avez l'impression que, par exemple, dans votre mandat de Vice-Président au Grand Lyon chargé du développement durable, vous n'êtes pas assez écouté, vous ne menez pas assez d'actions, il vaut mieux en démissionner ! Au moins, chaque chose est claire. C'est vous qui êtes chargé du développement durable, ce n'est pas un autre, c'est vous. Si effectivement, avec Michel Reppelin qui ne s'est pas plaint jusqu'à présent, vous vous trouvez tout d'un coup contraint par les liens du mariage, brisez-les ! Il vaut mieux un bon divorce que finalement de mauvaises disputes. Vous savez, le divorce par consentement mutuel je suis pour. Je suis d'accord avec vous lorsque vous faites des remarques sur un député UMP mais il vaudrait peut-être mieux qu'un de vos proches amis ne fasse pas des actions avec lui et signe des communiqués communs tous les huit jours. Ce serait mieux pour l'éthique. Il se trouve que ce week-end j'ai lu la charte d'éthique des Verts, je vous en ressortirai quelques passages. Voyez, l'éthique c'est fort pour moi, ce sont des engagements forts et autant que nous ayons cela pour l'avenir parce qu'ensuite, le mot de Cocteau -que j'ai beaucoup aimé- sur le présent, le passé, l'avenir peut s'appliquer au contrat et aux personnes.

Voilà, nous allons voter ce beau contrat. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2010-1795 - proximité et environnement - Plan de prévention du bruit dans l'environnement - Mise à disposition du public - Maintien et extension du réseau de mesure des bruits urbains - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant à un domaine que, j'espère, monsieur Bruno Charles a beaucoup travaillé, qui est un contrat de prévention du bruit. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Il s'agit du plan de prévention du bruit dans l'environnement mis à disposition au public, avec le maintien et extension du réseau de mesure des bruits urbains. Avis favorable de la commission sur ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, l'environnement sonore est une thématique importante de la qualité de vie en agglomération. Notre collectivité a été une des premières à respecter la réglementation européenne, traduite en droit français en 2005, qui imposait aux grandes agglomérations de diffuser les cartes du bruit en 2007.

C'est ce que nous avons fait au cours des années 2007-2008 en mettant à disposition sur le site du Grand Lyon les cartes de bruit (routier, ferroviaire, aérien et industriel). Ces cartes très intéressantes montrent par exemple que 34 % de la population du Grand Lyon est exposée à des niveaux sonores dus au bruit routier supérieurs aux normes, plus particulièrement autour des grands axes routiers et autoroutiers à Lyon et Villeurbanne. A contrario, les zones calmes, qui doivent aussi être identifiées dans les cartes de bruit, sont plutôt en périphérie ouest et nord. Les inégalités est-ouest dans notre agglomération, déjà identifiées en matière de revenus ou de logement social, sont aussi une réalité en matière de nuisances sonores.

Après les cartes de diagnostic, voilà les plans d'actions. Là encore, notre collectivité est dans les premières à approuver son plan d'actions et nous nous en réjouissons, monsieur le Président. Nous voulons pointer quelques actions où nous souhaiterions un engagement plus important mais nous soulignerons aussi les points tout à fait positifs.

Plusieurs actions sont des orientations générales que nous partageons, certes, mais pour lesquelles le plan bruit n'apporte rien de réellement nouveau.

Par exemple, sur l'axe 1 "optimiser les déplacements", l'action qui s'intitule "développer les transports en commun et les modes doux" ne fait que rappeler le projet REAL sur les TER ou le plan modes doux visant à favoriser le report modal mais sans quantifier en quoi la réalisation des projets réduira l'exposition au bruit des habitants de tel ou tel secteur.

De même, l'action "maîtriser et adapter les vitesses" rappelle que c'est l'action T3 du plan de protection de l'atmosphère et l'action 124 du plan de déplacements urbains mais, vu que depuis deux ans cette action du PPA n'a toujours pas avancé, on peut se demander si son inscription dans le plan bruit fera mieux.

De nombreuses actions ne prévoient aucun budget dédié pour leur mise en œuvre et ne donnent pas d'indicateur chiffré des effets attendus. C'était sans doute complexe dans le délai imparti ; c'est pourquoi nous proposons que, dans le prochain budget, figure une ligne dédiée à la mise en œuvre du plan bruit.

En revanche, nous soulignons le chiffrage précis du traitement des points noirs du bruit ferroviaire et du bruit routier mais aussi quelques intentions positives de la part de notre collectivité sur les actions communautaires.

Par exemple, réduire le bruit lié à la collecte des déchets ou le nettoyage, avec des actions sur des acquisitions de matériel moins bruyant ou des précautions dans les pratiques des personnels ou encore en matière "d'activités et de patrimoine de voirie" puisque, sur ce point, le plan bruit indique que le Grand Lyon s'appuiera sur la cartographie du bruit pour hiérarchiser ses priorités d'intervention sur les voiries.

Dans le même sens, le document indique aussi que nous pourrions aller au-delà de la réglementation lors des gros projets de voirie : là où la loi nous impose de ne pas aggraver le bruit si les riverains sont déjà exposés à des niveaux supérieurs aux seuils réglementaires, notre collectivité pourrait coupler l'opération de voirie à des actions de réduction du bruit et d'amélioration thermique des bâtiments des riverains. Nous proposons qu'une telle politique globale, tout à fait intéressante, concerne notamment les projets de la rue Garibaldi et du cours Emile Zola à Villeurbanne.

De plus, nous approuvons particulièrement les actions de mesures du bruit et de diffusion des informations ainsi que les actions de sensibilisation du public pour lesquelles le plan d'éducation au développement durable doit avoir les moyens nécessaires.

Enfin, nous demandons que dans la réévaluation prévue en 2012 nous ayons un point précis des actions entreprises au regard de chaque fiche action, une vision des moyens alloués à chacune d'elles avec des indicateurs sur l'amélioration apportée à l'environnement sonore.

Nous voterons bien entendu ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, après Lavoisier, Cocteau, voici une autre citation : "Les climats, les saisons, les sons, les couleurs, l'obscurité, la lumière, les éléments, les aliments, le bruit, le silence, le mouvement, le repos, tout agit sur notre machine et sur notre âme". Par ces mots, Rousseau avait déjà mis en évidence les impacts de l'environnement, et notamment du bruit, sur les conditions et la qualité de vie.

C'est l'objet du plan environnement sonore du Grand Lyon qui vise à mettre en lumière les nuisances liées au bruit dans la ville et à mettre en œuvre nos obligations au regard du droit de l'Union européenne en identifiant finalement, dans un document spécial, les diverses actions engagées par le Grand Lyon et ses partenaires, notamment par le SCOT, le PLU, le PLU et les autres politiques de mobilité. Reste maintenant à les mettre en œuvre et à être vigilant sur les impacts sonores de chacune de nos futures actions. Le groupe Centriste et démocrate du Grand Lyon soutiendra bien évidemment toute action en ce sens.

Ce rapport nous montre comment nous pouvons améliorer concrètement la qualité de vie dans notre agglomération. Il se situe dans la lignée de la prise de conscience de la nécessité d'une action du Grand Lyon dans le domaine de l'environnement et vous comprendrez, monsieur le Président, que je voudrais à nouveau rendre hommage à notre regretté collègue et ami Claude Pilonel qui, avec ses qualités humaines que nous

connaissions tous et la passion que vous avez évoquée tout à l'heure, engageait de nouvelles actions en avance sur son temps et qui ont amélioré concrètement la condition de vie des habitants du Grand Lyon. Parmi elles, il faut noter en particulier la prise de conscience de l'impact du bruit avec la création d'Acoucité en 1996. Et c'est donc dans le prolongement de cette démarche que nous replaçons le plan environnement sonore du Grand Lyon dont nous débattons ce soir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon, vous avez la parole.

M. QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon votera favorablement ce rapport sur l'extension du réseau de mesure des bruits urbains tout simplement parce que, comme chacun le sait, on n'améliore que ce que l'on mesure.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mme Emeline Baume n'ayant pas pris part au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. FERRARO.

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2010-1762 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 13 septembre 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : J'ai oublié de mettre aux voix tout à l'heure le compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 13 septembre 2010. Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet du dossier numéro 2010-1762. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

N° 2010-1796 - proximité et environnement - Rapport annuel 2009 sur le prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1796 : rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

M. FERRARO, rapporteur : Il est proposé d'approuver le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. TOULERON : Monsieur le Président et chers collègues, avec ce rapport, nous disposons d'un outil très complet et très utile pour suivre les évolutions en matière d'eau potable et d'assainissement. Nous en relèverons seulement quelques points.

D'abord sur les tarifs, l'évolution du prix du mètre cube pour l'utilisateur, pour ce qui est de la part eau potable, est sensiblement au niveau de l'inflation. Il se confirme que le nouveau mode de

calcul du coefficient de réajustement semestriel, en vigueur depuis 2008, est effectivement plus proche de l'évolution du taux d'inflation que l'ancien qui avait tendance à s'envoler, donc plus intéressant pour l'utilisateur.

Mais nous maintenons que la part fixe de l'abonnement dans la facture reste très élevée. Rappelons que la loi sur l'eau fixait une limite à 30 % pour la part fixe de la facture. Or, nous y arrivons. Ainsi, si l'on regarde la part de l'abonnement dans les recettes provenant de l'utilisateur -c'est le tableau de la page 47-, on constate que cette part continue d'augmenter d'année en année, passant d'un peu moins de 22 % il y a cinq ans à près de 29 % en 2009. Cela signifie qu'à l'occasion de la prochaine renégociation partielle, le calcul de la part abonnement devra être mis à l'ordre du jour.

Autre point qu'il sera intéressant de rediscuter alors, c'est la suppression de la dégressivité du coefficient sur lequel est basée l'évolution de l'abonnement, dégressivité en fonction du volume qui n'incite pas les gros utilisateurs à restreindre les volumes consommés.

Cette année à nouveau se confirme que les difficultés croissantes du nombre de familles se font sentir au niveau du nombre de dossiers traités au fonds de solidarité départementale. Ainsi, ce nombre de dossiers, qui avait déjà augmenté de 10 % l'an dernier, augmente encore de 15 % cette année, ce qui doit nous alerter. Il nous semble que la situation sociale actuelle replace avec plus d'acuité la question d'une tarification sociale telle qu'elle a pu être mise en place dans un certain nombre de villes.

Sur le volet développement durable, un indicateur essentiel est celui de la production d'eau potable qui avait pu assez considérablement baisser depuis une quinzaine d'années. Cette baisse ne s'est pas confirmée cette année puisque l'on constate une légère remontée d'un peu plus de 1 % ; on peut espérer qu'elle soit conjoncturelle à cause d'une année particulièrement sèche. Mais, dans le même temps, le rendement, c'est-à-dire le rapport de l'eau distribuée sur l'eau produite, parvenu à 88 % ces deux dernières années, a reculé lui aussi de 1 %. L'effort déjà accompli en termes de recherche des fuites, d'une part, de renouvellement des pratiques des services propreté, d'autre part, doit donc être poursuivi.

Quant aux habitudes de consommation des ménages, on vérifie que les pratiques sont de plus en plus économes. Ainsi, en 2005, la consommation domestique était encore de plus de 52 mètres cubes par an et par habitant et elle a décru chaque année pour tomber, en 2009, à 44 mètres cubes par an et par habitant, du moins sur le réseau Veolia sur lequel on a les chiffres.

Sur l'assainissement, il nous semble intéressant de constater des indices de diminution des polluants à la source. Par exemple, concernant les installations industrielles ou artisanales, sur 120 autorisations de rejets industriels déposées dans l'année, la très grande majorité, près d'une centaine, relève désormais de constats de non-rejet ou d'arrêtés simples liés à un impact en termes d'assainissement. C'est une progression constante en pourcentage qui doit correspondre à une généralisation progressive de process en circuit fermé ou à des traitements internes avant rejet des eaux. Le fait que la redevance pour les effluents non domestiques soit fonction d'un coefficient de pollution est évidemment incitatif. Côté incitatif, la suppression programmée de la dégressivité des tarifs en fonction du volume rejeté devrait permettre aussi d'aller dans le même sens.

Enfin, pour conclure, nous souhaitons rappeler qu'à terme, nous restons quelque part convaincus que l'hypothèse de la

régie directe, non seulement pour l'assainissement où elle a fait ses preuves mais aussi pour la production et la distribution de l'eau, devrait être privilégiée. De fait, de nombreuses villes et agglomérations ont déjà engagé ces dernières années des processus de retour à la régie directe. C'est un débat qu'il nous faudra reprendre quand s'approchera la fin du traité d'affermage.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, l'année 2009 aura été marquée par l'élaboration du SCOT, lequel vise à sécuriser l'accès à l'eau potable et à apporter un soin particulier à la qualité des aquifères.

Toutefois, nous sommes surpris que le rapport Barnier ne valorise pas davantage le travail important du Grand Lyon dans le cadre du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) de l'est lyonnais. C'est un nouveau document qu'il faudrait intégrer dans toutes nos préoccupations, notamment en ce qui concerne la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau potable. De même, l'intégration des résultats des syndicats intercommunaux de l'eau ou de l'assainissement, où la Communauté urbaine de Lyon s'est substituée aux communes, pourrait apparaître plus clairement dans ce rapport.

Concernant la qualité de notre eau, à noter encore une fois le fort taux de nitrates de la nappe de l'est lyonnais, 35 milligrammes par litre à Saint Priest ou à Mions, qui ne s'améliore pas depuis plus de vingt ans, alors que Crépieux-Charmy n'est qu'à 4 milligrammes par litre. L'eau distribuée dans l'est lyonnais a des résultats très variables en nitrates et en calcaire, ce qui surprend les habitants. Relativisons toutefois, cela ne représente environ que 5 % de la quantité d'eau distribuée dans l'agglomération et cette eau est conforme à la réglementation.

L'année 2009 aura permis de réaliser 18 kilomètres de travaux sur les réseaux d'assainissement pour un montant de 29 M€ (réhabilitation, renouvellement et extension de travaux). Les réclamations clients ont porté essentiellement sur l'obstruction du réseau, la présence de rats, les mauvaises odeurs et le débordement sur voie publique ; les délais de traitement semblent tout à fait respectables.

Concernant l'alimentation en eau potable en 2009, les fermiers auront consacré 13,4 M€ et le Grand Lyon 12,7 M€ en investissement. Cela aura permis de réaliser 22 kilomètres de canalisations, avec un taux de renouvellement de 0,6 %, pourcentage relativement trop faible. Nous constatons également des retards sur les branchements. Il importe que les fermiers poursuivent l'engagement de moyens affectés à la recherche de fuites et que, d'une façon générale, les parties prenantes s'accordent pour accroître leur vigilance quant au niveau et à la connaissance des volumes d'eau consommés pour le nettoyage des rues. Gageons que la CCSPL pourra avancer sur ce dossier.

Si la révision quinquennale des contrats Grand Lyon, historique, a permis d'obtenir une baisse sensible du prix de l'eau, nous souhaitons attirer votre attention, chers collègues, sur la relative faiblesse de la gestion patrimoniale ainsi que sur la structure tarifaire. Nous pourrions mettre à profit la fin du contrat d'affermage de Givors et Grigny prévue en 2011 pour étudier la mise en place d'une tarification sociale et environnementale, en s'appuyant sur la politique conduite par la Ville de Libourne.

Enfin, nous profitons de ce dossier pour rappeler que nous souhaitons que le retour du service de gestion de l'eau potable en régie soit étudié sans attendre les échéances des contrats

de délégation actuels, d'autant que le Conseil d'Etat encadre davantage la durée des DSP.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport nous rappelle que l'exploitation du service de production et de distribution de l'eau potable est assurée, dans le cadre de contrats d'affermage, par deux sociétés : Veolia-Compagnie générale des eaux et la Société de distributions d'eau intercommunales (SDEI).

La question de l'eau est quelque chose de particulièrement sensible : l'eau est un bien commun indispensable à la vie et, pourtant, elle n'est toujours pas un droit universel réel. Plus d'un tiers de la population mondiale n'a toujours pas accès à l'eau potable et surtout à un assainissement de base. Des milliers d'êtres humains en meurent chaque année.

Dans notre pays, non seulement le prix à payer pour l'usage de l'eau et de l'assainissement est élevé mais, de surcroît, il est complètement inégalitaire. Même si, au niveau du Grand Lyon, la renégociation quinquennale de 2008 s'est traduite, pour l'usager, par une baisse de 28 centimes d'euros par mètre cube -ce qui n'est pas négligeable-, la grande question que nous posons dès maintenant doit être l'occasion de construire une logique de réappropriation publique, d'égalité tarifaire et de péréquation solidaire pour les plus démunis, à partir du savoir-faire des personnels en place et de la qualité de l'outil technique d'aujourd'hui, pour restituer l'eau comme une ressource qui ne doit plus être une marchandise comme d'autres.

Ce choix est renforcé par plusieurs données fondamentales.

Le marché de l'eau atteint en France un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros qui génère de substantiels bénéfices pour les actionnaires des deux ou trois grands groupes privés qui se partagent 80 % du marché et qui sont présents sur notre territoire.

Il faut mettre en œuvre la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) : "L'usage de l'eau appartient à tous, chacun a le droit à l'eau potable dans des conditions économiques acceptables pour tous, notamment en matière de tarification".

A travers le pays, un nombre croissant de communes et d'agglomérations sont retournées à la gestion publique (Paris, Cherbourg, Brest et bien d'autres en cours) ou ont négocié les tarifs, comme c'est le cas pour le Grand Lyon. Il se construit donc des réflexions, d'autant que "la domestication de l'eau", son assainissement, est principalement confiée au secteur public.

Le Grand Lyon, pour sa part, génère à lui seul, en 2009, un budget de 77 M€ d'investissements importants au titre de l'extension et l'amélioration des réseaux, des stations d'épuration et de relèvement ainsi que des raccordements à l'égout public, avec deux grandes réalisations : la Feyssine et la remise aux normes de la station d'épuration de Saint Fons.

Il est à noter qu'en 2009, les fermiers ont fait un effort d'investissement mais, sur six ans, le ratio est de 60/40 à l'initiative et en faveur du Grand Lyon. L'investissement public a donc été plus important. Par contre, les recettes d'exploitation des sociétés fermières s'élèvent à près de 120 M€ en 2009. Ce sont des chiffres conséquents, des budgets qui pèsent, qui pourront être réutilisés sous la forme d'un retour à la gestion publique.

Alors, comme dirait Lénine, que faire ? (*Rires dans l'assemblée*).

Nous inscrivons la gestion publique de choix dans la perspective de la proposition de loi "visant à mettre en œuvre le droit à l'eau" déposée par les députés communistes et du parti de gauche ainsi que la construction d'un service public national et décentralisé.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je rappelle que Lénine, après s'être interrogé beaucoup, a fait la NEP.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. FERRARO.

N° 2010-1797 - proximité et environnement - Convention de gestion provisoire du service public de chaud et froid urbains avec ELVYA - Prolongation de la durée - Approbation de l'avenant n° 1 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1797. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Il est proposé d'accepter le projet d'une convention de gestion provisoire du service public de chaud et froid urbain avec ELVIA. Il s'agit de la prolongation de durée par l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes d'intervention pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon. Intervention retirée.

Je mets aux voix le dossier.

Adopté, M. Joly (groupe Centriste et démocrate) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. FERRARO.

N° 2010-1798 - proximité et environnement - Programme de développement du compostage domestique 2010-2014 - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1798. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Il est proposé d'approuver le programme de développement du compostage domestique pour l'année 2010 à 2014. Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, comme nous le savons tous, une bonne partie de ce que nous jetons dans nos poubelles est constitué de déchets de cuisine, épiluchures et restes en tous genres. Il existe une façon de les traiter et de les valoriser en compostant et en utilisant même une technique unique plus rapide et plus adaptée à l'habitat en appartement : le lombricompostage.

Des Grands Lyonnais motivés ont déjà expérimenté ce geste impulsé par des élus engagés ou par des associations, des

composteurs collectifs intégrés aux jardins partagés où des habitants avec des lombricomposteurs chez eux et ayant capacité à évacuer du compost dans leurs petits espaces verts. Les écologistes souhaitent qu'en parallèle à l'achat de composteurs individuels qui ne convient qu'essentiellement aux habitants de maisons individuelles, que notre collectivité incite à des pratiques identiques en habitat vertical et en milieu dit de "collectif public" (écoles, maisons de retraite, etc.).

Le Grenelle a acté globalement l'objectif de diminution du volume de déchets à traiter ; ceci se retrouve d'ailleurs dans le plan des déchets que nous avons voté et qui est valable jusqu'en 2017. Cela permettra entre autres de limiter l'incinération qui est le principal poste d'émission de gaz à effet de serre pour les services urbains.

Alors vous imaginez bien que, pour nous, cette délibération va dans le bon sens. Merci d'avoir saisi que le levier de l'argent public pour le changement de comportement n'est pas tant dans l'aide à l'achat du matériel que dans l'accompagnement et l'animation.

Par contre, il nous semble que le chiffre de 50 pour les foyers témoins est vraiment minime si la démarche du Grand Lyon se veut être une démarche de connaissance des pratiques et aussi d'essaimage. Nous vous proposons, au vu du taux d'habitat vertical sur l'ensemble du territoire et au vu de la réalité du terrain, c'est-à-dire entre autres de l'aire d'influence d'une famille dite "témoin" et au vu de la diversité des types de foyers, d'ouvrir cette démarche de foyers témoins à 100 entités. Idem pour le nombre de projets soutenus par an, ne serait-ce que pour Vaulx en Velin, Pierre Bénite, Villeurbanne ; et je ne citerai que ceux-ci car tant de projets sont déjà en gestation.

Nous imaginons bien que le frein est l'argent public. Toutefois, le Grand Lyon a là l'opportunité de répondre à des attentes d'habitants, d'associations, d'écoles etc., ayant compris les enjeux de la ville de demain. Ce serait dommage de ne pas coordonner ces dynamiques.

Quel que soit le choix quantitatif, il nous semble de toute façon que l'ensemble des dispositifs pourraient nourrir la réflexion globale, y compris en CCSP et avec le conseil de développement autour des questions liées au futur mode de traitement de nos ordures ménagères. La valorisation de ces déchets-là n'est pas du tout négligeable et videra d'autant nos bacs gris, limitant d'autant les tonnages allant à l'incinération.

Nous voterons bien entendu ce rapport et je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. FERRARO.

N° 2010-1807 - proximité et environnement - Meyzieu - Zone industrielle - Opération collective de recherche de substances dangereuses pour l'eau - Convention avec l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Années 2010-2012 - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1807. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Il s'agit de l'opération collective de recherche de substances dangereuses pour l'eau en

zone industrielle. Il est proposé d'approuver le projet de convention avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, années 2010-2012. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, Michel Forissier, en tant que Vice-Président de la commission locale de l'eau, commission qui a élaboré le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'est lyonnais, m'a demandé de vous faire part de sa satisfaction de voir à l'ordre du jour cette délibération.

La démarche décrite dans ce rapport n'est pas seulement curative comme cela a été principalement le cas par le passé mais bien préventive et orientée sur l'accumulation de données. Comme chacun le sait, désormais, on n'améliore que ce que l'on mesure. Donc la recherche systématique des sources de pollution et des effluents polluants est donc bien la mesure essentielle à mettre en œuvre dans notre politique de préservation de nos ressources naturelles.

Chers collègues, nous voterons ce rapport avec enthousiasme, conscients que ces mesures exploratoires pilotes serviront non seulement à nos politiques actuelles mais également les politiques futures de notre agglomération en matière de gestion de l'eau.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Vous voyez que les politiques écologiques du Grand Lyon sont un ferment de convergence entre tous et d'apaisement des mœurs.

Donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. FERRARO.

**Désignation de représentants au sein
du conseil d'administration et de l'assemblée générale
du GIP de la Maison de la Veille Sociale**

(Dossier n° 2010-1808)

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Avant de passer aux dossiers sans débat, je donne les résultats du vote du dossier 2010-1808 concernant la Maison de la Veille sociale :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	127
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	4
- nombre de suffrages exprimés.....	123
- majorité absolue.....	62

Ont obtenu :

- M. Olivier Brachet.....	89 voix
- M. Roland Crimier	89 voix
- M. Michel Forissier	34 voix
- Mme Laure Dagorne	34 voix

Monsieur Olivier Brachet est élu représentant titulaire et monsieur Michel Forissier représentant suppléant au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale du GIP Maison de la Veille sociale.

(VOIR annexe 2 page 00 -procès-verbal d'élection-).

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

I - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2010-1779 - Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Recherche, enseignement supérieur et vie étudiante - Projet AcCInov/Centre d'infectiologie - Lyonbiopôle - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux dossiers sans débat et nous commençons par madame la Vice-Présidente Besson qui rapporte le dossier numéro 2010-1779. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

N° 2010-1780 - Convention pluriannuelle 2011-2013 avec le syndicat professionnel Syrobo pour l'organisation du salon de la robotique personnelle Inno-Robo à Lyon - Attribution d'une subvention pour la première édition du salon en mars 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégie économiques -

N° 2010-1781 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative d'intérêt collectif (SarL SCIC) Graines de SOL pour son programme 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1782 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Escalé Création pour son programme d'actions 2010 de mutualisation d'ateliers à destination des entrepreneurs - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1783 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association CREALYS pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1784 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Croix-Rousse Métiers d'Art pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1785 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la société coopérative ouvrière de production Elycoop pour son programme de mutualisation d'ateliers (formation courte) à destination des entrepreneurs pour l'année 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1786 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour l'Enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour l'organisation du World Entrepreneurship Forum 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1787 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière CARCO pour son programme d'actions pépinières d'entreprises 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1780 à 2010-1787. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2010-1763 - Vaulx en Velin - Passerelle de la Soie reliant le pôle multimodal de transports en commun au pôle de commerces et de loisirs du Carré de Soie - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Alain Imbert comme rapporteur du dossier numéro 2010-1763. Monsieur Alain Imbert, vous avez la parole.

M. Alain IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette convention de maîtrise d'ouvrage avec la ville de Vaulx en Velin et le Grand Lyon. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

N° 2010-1764 - Collonges au Mont d'Or - Chemin des Ecoliers - Aménagement d'une voie nouvelle - Ouverture de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1764. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur en remplacement de M. GRIVEL absent momentanément : Monsieur Gléréan, je prends la parole à la place de monsieur Marc Grivel. Il s'agit d'un rapport sur Collonges au Mont d'Or relatif à l'ouverture à la concertation préalable et l'aménagement d'une voie nouvelle. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN en remplacement de M. GRIVEL absent momentanément.

N° 2010-1765 - Fourniture d'un service intégré d'envoi de SMS et de courriers électroniques de services pour l'information sur les conditions de trafics - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

N° 2010-1768 - Jonage - Aménagement du carrefour situé rue Nationale, rue Foch et chemin du Vivier - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1769 - Lyon 1^{er} - Lyon 4^o - Poursuite de l'aménagement du Boulevard de la Croix-Rousse - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1770 - Lyon 4^o - Aménagement de la Place des Tapis - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1771 - Lyon 5^o - Aménagement de la rue des Noyers - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1772 - Saint Didier au Mont d'Or - Chemin des Gorges - Aménagement d'assainissement pluvial, bassin et voirie - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1774 - Francheville - Elargissement de la Grande rue - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1776 - Francheville - Création d'une voie nouvelle de desserte du quartier de Chantegrillet - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Alain Imbert comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1765, 2010-1768, 2010-1769, 2010-1771, 2010-1772, 2010-1774 et 2010-1776. Monsieur Alain Imbert, vous avez la parole.

M. Alain IMBERT, rapporteur : Avis favorable sur sept dossiers. Deux dossiers concernent Francheville, un Saint Didier au Mont d'Or, un Lyon 5^o, un Lyon 4^o et Lyon 1^{er} pour le boulevard de la Croix-Rousse, un Jonage avec une note au rapporteur que vous avez tous eue sur vos pupitres et une fourniture d'un service intégré d'envoi de SMS et de courriers électroniques des services pour l'information sur les conditions de trafics.

Enfin, pour éviter que vous me redonniez la parole, madame Vessiller devant partir est venue me susurrer de prendre aussi le dossier numéro 2010-1770 qui concerne Lyon 4^o et c'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je rappelle que le dossier numéro 2010-1768 fait l'objet d'une note pour le rapporteur. En effet :

- dans le titre, il convient de lire : "**Individualisation d'autorisation de programme**" au lieu de : "Individualisation complémentaire d'autorisation de programme" ;

- dans le 3^o - du DELIBERE, il convient de lire :

"3^o - **Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 2265, pour un montant de 125 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, en crédits de paiement en 2011.**"

au lieu de :

"3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 2265, individualisée le 12 novembre 2007.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc complété pour un montant supplémentaire de 125 000 € TTC en dépenses répartis en crédits de paiement en 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 850 730,67 € en dépenses."

Et moi, monsieur Paul Coste m'a susurré qu'il souhaitait pouvoir s'exprimer bien qu'étant hors délai et, comme je suis de bonne humeur aujourd'hui à l'égard du groupe Les Verts, je lui donne volontiers la parole.

M. COSTE : Merci, monsieur le Président. C'est à propos du rapport numéro 2010-1765 pour lequel nous voterons contre parce qu'en fait, d'une part, nous estimons que le service d'envoi de SMS ne devrait pas être financé par le Grand Lyon mais plutôt acheté par les automobilistes qui en ont besoin, d'autre part, le montant maximum n'apparaît pas dans la délibération. En commission, il a été dit qu'il serait de 600 000 €, ce qui nous paraît énorme et pas prioritaire. Ce service favorise la consultation de son téléphone portable au volant, ce qui est très dangereux pour la sécurité. Donc nous voterons contre. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Il peut tout de même être utile pour un automobiliste, au moment où le tunnel de la Croix-Rousse est fermé, de savoir le matin s'il est ouvert ou s'il est fermé.

Ceci étant, je vais mettre aux voix ces dossiers.

*** dossier n° 2010-1765 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - M. Brolquier (Non inscrits),
- contre : groupe Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),

- abstentions : MM. Buna et Charles (Les Verts).

*** dossiers n° 2010-1768, 2010-1769, 2010-1771, 2010-1772, 2010-1774 et 2010-1776 -**

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

N° 2010-1766 - Couzon au Mont d'Or - Aménagement des places Ampère et Fayard - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1777 - Neuville sur Saône - Desserte du futur hôpital intercommunal du Val de Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Gléréan comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1766 et 2010-1777. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2010-1767 - Décines Charpieu - Aménagement de la place Salengro - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation d'une convention avec la ville de Décines Charpieu - Direction de la voirie -

N° 2010-1773 - Craponne - Elargissement et requalification de la rue Jean-Claude Martin - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1767 et 2010-1773. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

Je rappelle que le dossier numéro 2010-1773 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres. En effet, dans le 2° - du DELIBERE, il convient de lire : "*sur l'opération n° 2289*" au lieu de : "*sur l'opération n° à créer*".

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Il s'agit de la requalification de la rue Jean-Claude Martin à Craponne et l'aménagement de la place Salengro à Décines Charpieu. Ces deux rapports ont reçu l'avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

N° 2010-1775 - Vénissieux - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2010-1775 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2010-1792 - Exercice 2010 - Budgets principal et annexe de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2010-1792. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2010-1794 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur du dossier numéro 2010-1794. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1799 - Participation au Téléthon - Conventions avec EcoFolio et l'Association française de lutte contre les myopathies - Année 2010 - Direction de la propreté -

N° 2010-1800 - Observatoire de l'environnement - Préservation de la biodiversité - Attribution de subventions à la Société linnéenne de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1801 - Plan d'éducation au développement durable - Fiches actions 1 et 8 : projets urbains et mobilités - Avenants aux conventions de subvention 2010 au profit des associations Robins des Villes et APIEU Mille-Feuilles (Atelier permanent d'initiation à l'environnement urbain) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1802 - Plan d'éducation au développement durable - Fiche action 11 : Eduquer à la connaissance et au respect du patrimoine arboré - Attribution d'une subvention à l'association Feuilles mortes/Art vivant pour l'organisation de la Fête des feuilles 2010 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1803 - Partenariat avec le Centre national de recherche scientifique (CNRS), dans le cadre de la recherche et du développement, dans le domaine de la ressource en eau potable - Approbation d'une convention - Direction de l'eau -

N° 2010-1804 - Renouvellement de la convention passée avec la Fédération d'équipes de recherche de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (Othu) - Période 2011-2014 - Direction de l'eau -

N° 2010-1805 - Impact des inondations sur l'industrie chimique de l'agglomération de Lyon - Convention d'étude avec l'Ineris pour l'établissement d'un guide local d'analyse des risques industriels et de la prévention des accidents du fait des inondations - Modification du plan de financement - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1806 - Station de surveillance du milieu naturel de Ternay - Arrêt de l'exploitation par la Communauté urbaine au 31/12/2010 - Convention de financement de l'exploitation pour l'année 2010 - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Ferraro comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1799 et 2010-1800 à 2010-1806. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces huit rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix les dossiers :

* **dossiers n° 2010-1799 à 2010-1805** -

Adoptés à l'unanimité, M. Jean Paul Colin n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° 2010-1804 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

* **dossier n° 2010-1806** -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts (sauf M. Charles qui s'est abstenu) - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja),
- contre : néant,
- abstention : M. Charles (groupe Les Verts).

Adopté, M. Michel Reppelin n'ayant pas pris part au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. FERRARO.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2010-1809 - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Lyon 9° - Lyon 5° - La Mulatière - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1^{er} - Lyon 2° - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame Bonniel-Chalier comme rapporteur du dossier numéro 2010-1809. Je rappelle que le dossier numéro 2010-1809 fait l'objet d'une note pour le rapporteur. En effet :

- dans le titre, il convient d'ajouter la commune de Fontaines sur Saône ;

- dans le paragraphe commençant par "*Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat et de la Région, etc.*", il y a lieu de lire : "**ce qui représente 59 % du budget global du projet d'Art public sur les rives de Saône.**" au lieu de : "*ce qui représente 51 % du budget global du projet d'Art public sur les rives de Saône.*"

Madame Bonniel-Chalier, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur en remplacement de Mme BONNIEL-CHALIER absente momentanément : Madame Bonniel-Chalier m'a demandé de transmettre l'avis favorable de la commission concernant le projet d'Art public Rives de Saône.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID en remplacement de Mme BONNIEL-CHALIER absente momentanément.

N° 2010-1811 - Lyon 7° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 10 Aménagement du parc Blandan - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur du dossier numéro 2010-1809. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit de l'ouverture de la concertation au sujet de la procédure de révision concernant le parc Blandan.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2010-1812 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Bron Terraillon - Restructuration du centre commercial - Approbation d'une convention de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2010-1812. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable pour une convention réactualisée avec Epareca pour la restructuration d'un centre commercial sur Bron-Terraillon dans le cadre de l'ORU monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

N° 2010-1813 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Décines Charpieu - Meyzieu - Jonage - Anneau Bleu - Canal de Jonage - Approbation d'une convention d'entretien entre le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage et la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur du dossier numéro 2010-1813. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission concernant cette convention d'entretien entre le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage et la Communauté urbaine.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2010-1814 - Givors - Opération d'aménagement des îlots du Centre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1815 - Vaulx en Velin - Les Barges - Etudes de maîtrise d'oeuvre - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Thivillier comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1814 et 2010-1815. Monsieur Thivillier, vous avez la parole.

M. THIVILLIER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers qui concernent Givors et Vaulx en Velin.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. THIVILLIER.

Question orale du groupe Socialiste et apparentés relative au projet de taxe sur les loyers des organismes HLM

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés a déposé une question orale en conférence des Présidents. Qui s'exprime ? Monsieur Deschamps, vous avez la parole.

M. DESCHAMPS : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est une question orale mais d'actualité également.

Dans le cadre de la préparation de la loi de finances 2011, le Gouvernement envisage un prélèvement sur les organismes HLM de 340 M€ par an à compter de l'année 2011, et cela pendant trois ans (soit près d'un milliard d'euros au total). Le produit estimé de cette taxe provient d'un calcul basé sur 2 % du montant des loyers perçus, représentant environ 240 € par logement sur la période déterminée.

Par ailleurs, le budget de l'Etat consacré à l'aide à la construction de logements sociaux -pour ce que nous en savons aujourd'hui- passerait de 630 M€ en 2010 à 500 M€ en 2011 et à 400 M€ en 2013.

La conjonction de ces deux mesures revient en fait à ramener le budget réel de l'Etat consacré au logement social à hauteur de 160 M€ en 2011 et seulement 60 M€ en 2013.

Présenté comme un mécanisme de redistribution et de suppression d'une niche fiscale, ce projet de taxation se conjugue ainsi avec l'annonce d'une diminution importante des moyens du logement social. Le financement des aides à la pierre est ainsi principalement renvoyé aux organismes de logement social et aux collectivités locales.

Le 30 septembre dernier, l'Union sociale pour l'habitat, réunie en congrès à Strasbourg, a, dans une résolution, refusé unanimement (toutes tendances politiques confondues) ces mesures et leurs conséquences. Ils l'ont fait savoir ainsi à monsieur Apparu. Le groupe Socialiste et apparentés du Grand Lyon -c'est notre proposition- fait sienne la résolution adoptée lors de ce congrès.

Cette taxe sur les loyers correspond aux fonds propres investis par les organismes dans 20 000 nouveaux logements sociaux par an. Elle se traduira donc au niveau national par une diminution de production de 60 000 logements sur trois ans, induisant parallèlement des effets néfastes sur l'emploi des salariés du bâtiment. Pour votre information, chers collègues, on estime qu'un logement génère en moyenne 1,5 emploi chaque fois qu'il est construit.

L'Etat a donc demandé aux bailleurs sociaux de s'engager, à travers des conventions d'utilité sociale (CUS), sur des objectifs (notamment en matière de réhabilitations). Les organismes qui se sont dits prêts à s'engager l'ont fait en fonction des moyens

financiers dont ils disposaient. Comment pourront-ils tenir leurs objectifs si leurs moyens sont ainsi modifiés ? Ce sont les questions que le mouvement social se pose.

Pour le Grand Lyon, qui depuis bientôt dix ans fait un effort considérable en direction du logement social, il s'agit là d'une mauvaise mesure qui va rendre la mise en œuvre de sa politique dynamique encore plus difficile. Le Secrétaire d'Etat au logement souligne régulièrement que les objectifs ambitieux du plan de cohésion sociale engagé en 2005 ont été quasiment atteints : ce résultat est largement dû à l'engagement des collectivités locales responsables de la politique du logement et des organismes HLM qui ont su accroître de façon importante leur capacité de production, en mobilisant d'un même mouvement l'ensemble de leurs ressources foncières, humaines et financières.

Le groupe Socialiste et apparentés, monsieur le Président, souhaite que le Grand Lyon et l'Association des communautés urbaines de France fassent connaître leur opposition à ce projet de prélèvement et soutiennent tous les parlementaires qui souhaitent ne pas pénaliser la politique de soutien au logement social, surtout en cette période de crise conjuguée du logement et de l'économie.

Je vous remercie de votre écoute, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Deschamps. Evidemment, j'ai regardé ce qu'il en était. Sur les aides à la pierre, elles ont été importantes au niveau du budget de l'Etat sur les années 2009-2010 avec le plan de relance : 600 à 700 M€.

Il est prévu, sur le budget de l'Etat, 500 M€ mais dont 80 M€ seraient financés par un prélèvement sur le reversement de la taxe des loyers HLM. D'ailleurs, on ferait mieux de dire qu'ils doivent faire entre eux un prélèvement de 80 M€ parce que, si on prélève 80 M€ pour les donner au niveau national pour les redescendre au niveau local, évidemment il vaut mieux dire mutualiser les choses ; cela n'a, à mon avis, qu'une vertu, c'est de pouvoir peut-être concentrer sur les endroits où la politique du logement est la plus tendue comme dans l'agglomération lyonnaise.

Ensuite, j'ai regardé sur l'ANRU pour faire le bilan sur ce qui se passe au niveau national et au niveau local. Au niveau national, on a 530 quartiers pour 42 milliards d'euros de travaux à l'horizon 2013. Au niveau local, on avait 12 sites en renouvellement urbain et 1,3 milliard d'euros contractualisés. Sur ce 1,3 milliard d'euros, 340 M€ étaient la part nette de l'ANRU sur lesquels nous avons obtenu 186 M€ de subventions mais sur lesquelles, pour le moment, 61,5 M€ ont été payés, le reste étant en attente.

Un certain nombre de problèmes que nous pouvons avoir sur Vaulx en Velin, sur La Duchère et dans d'autres quartiers. Donc, évidemment, quand on parle par exemple des problèmes, comme ce qui a pu se passer à Lyon la dernière fois, si effectivement on met la pédale sur le frein sur les opérations de renouvellement ANRU, à mon avis, ce n'est pas très bon sur l'évolution des choses dans l'agglomération lyonnaise.

Quant au logement social, c'est lui qui a financé l'ANRU pour le moment et donc cela a conduit à la diminution de 800 M€ du budget d'investissement disponible pour l'action logement, à périmètre constant, par rapport à 2008.

Voilà donc quelques constats purement factuels sur les problèmes à la fois au niveau national et au niveau local.

Je tiens à dire, pour l'équilibre des choses, qu'au niveau local, ce que nous avons reçu de l'Etat nous a permis d'accroître la production. Evidemment, ces politiques, si elles sont remises en question, feront que, dans l'avenir, on ne pourra plus faire 5 000 logements sociaux comme on les a faits l'année dernière, qui avait été une époque particulièrement faste avec le plan de relance.

Voilà, chers collègues, je vous remercie de votre attention et nous essaierons de nous revoir la prochaine fois, au mois de novembre.

(La séance est levée à 21 heures 16).

Annexe 1 (1/10)

Schéma de développement universitaire (SDU)

Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Vice-Président Arrue
(dossier n° 2010-1778)

GRAND LYON
communauté urbaine

UNIVERSITE DE LYON

Métropole européenne

Terre de projets

Cercle au monde

Approbation du Schéma de Développement Universitaire (SDU)

Conseil communautaire – 25 octobre 2010

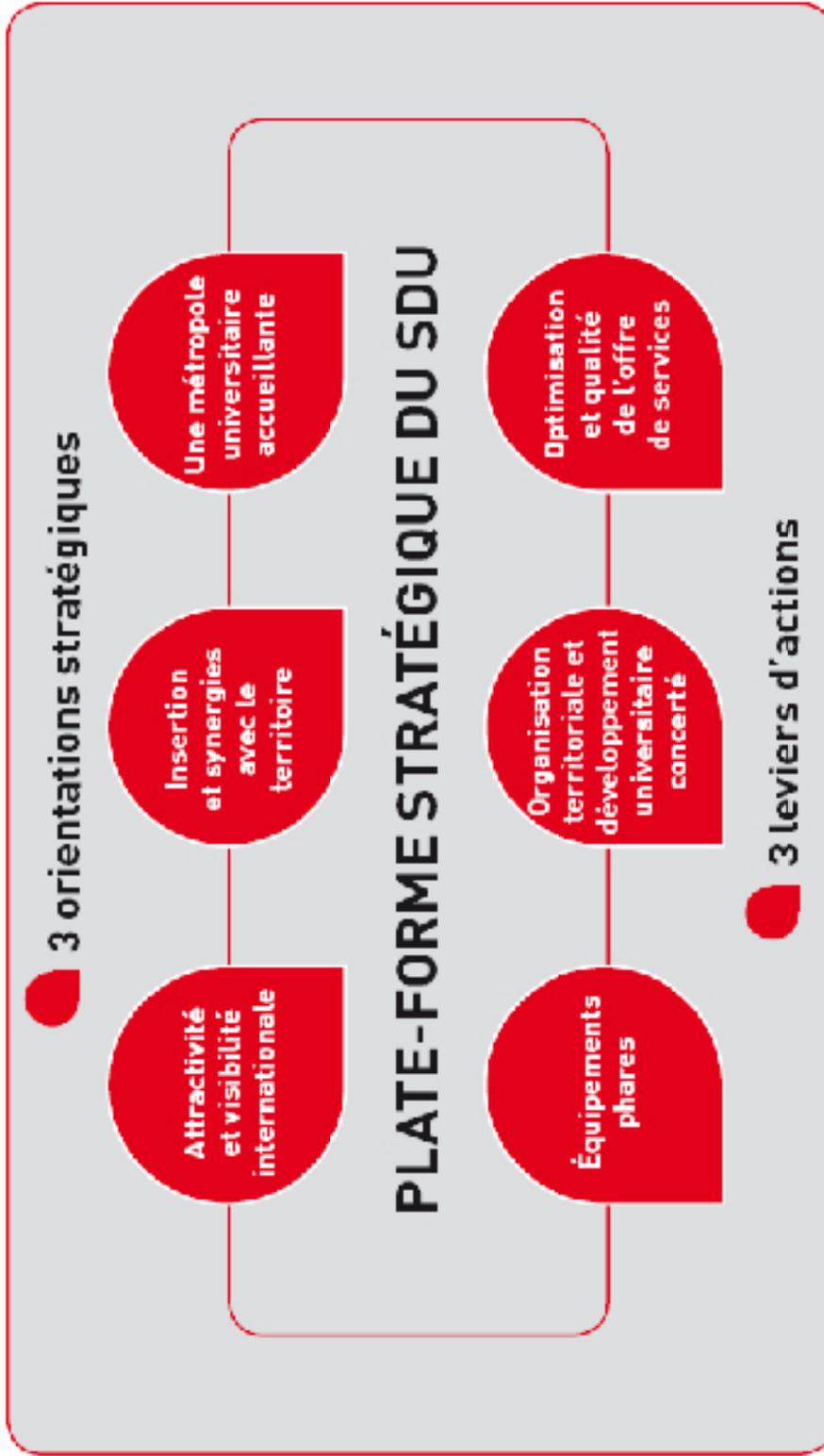
DELEGATION GENERALE AU DEVELOPEMENT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL

Oct. 2010

GRAND LYON

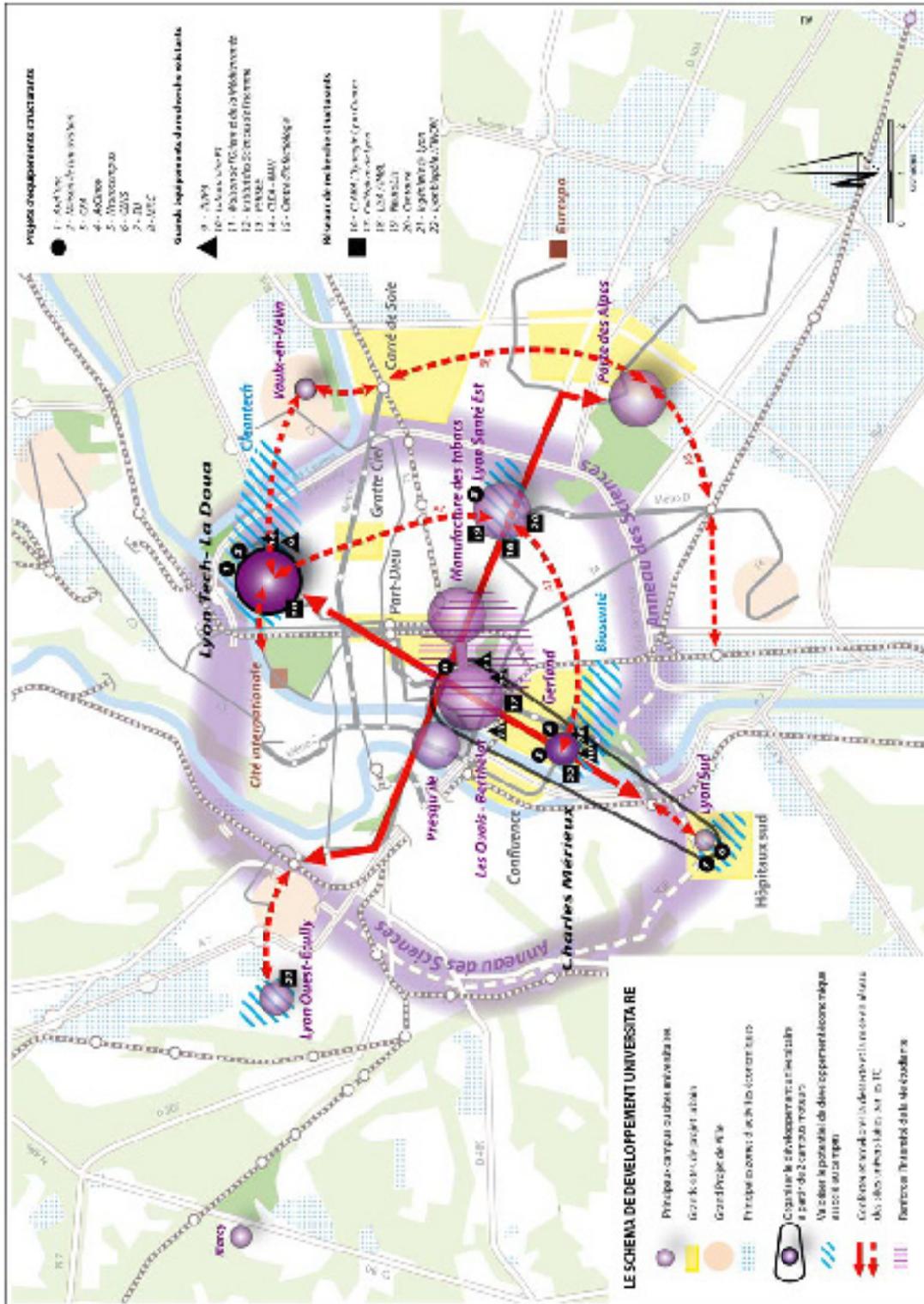
Annexe 1 (2/10)

SDU / la plateforme stratégique



Annexe 1 (3/10)

SDU / les orientations stratégiques



DELEGATION GENERALE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL

Oct. 2010

Annexe 1 (4/10)

■ Les orientations déclinées par campus

OcT. 2010

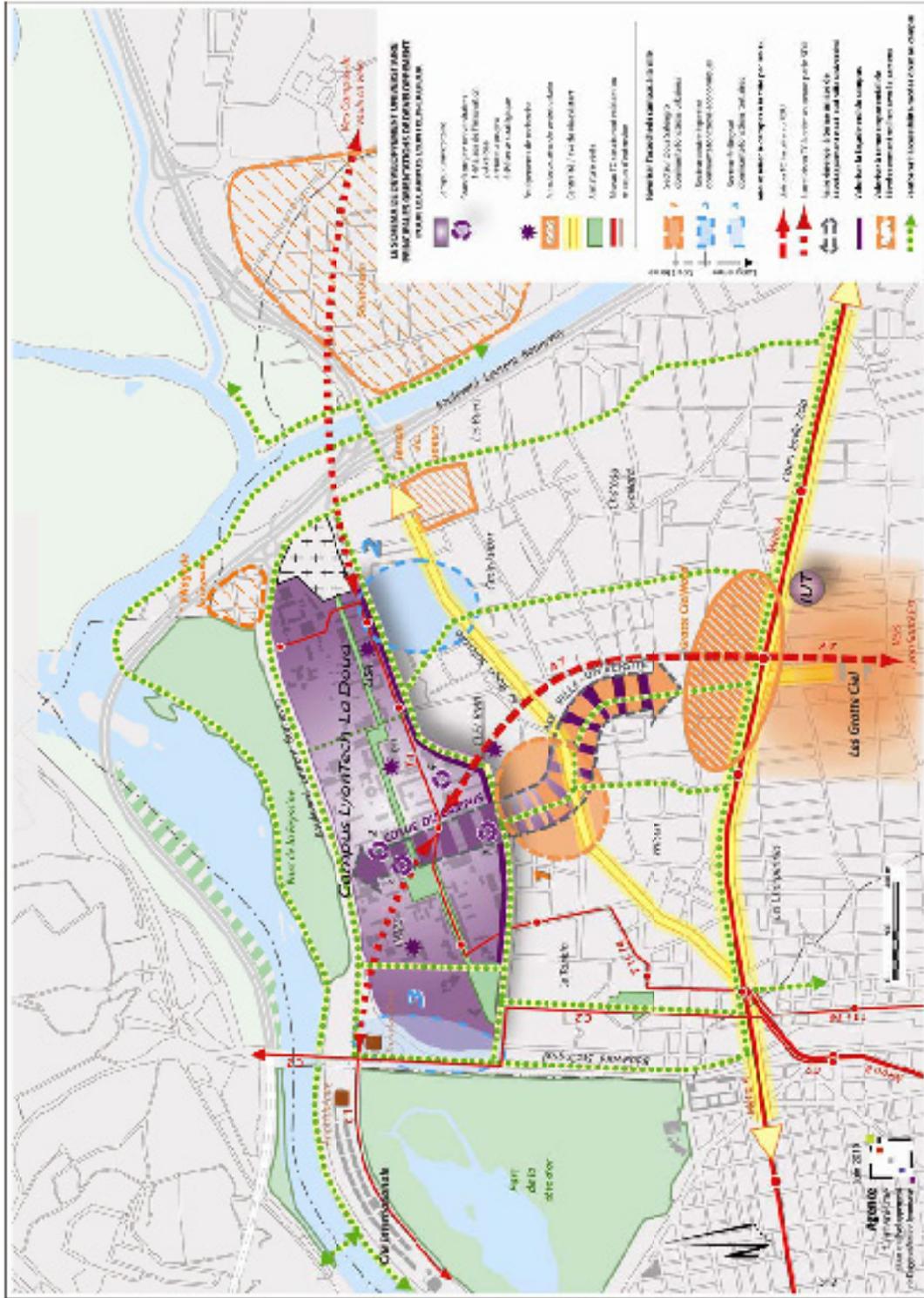
DELEGATION GENERALE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL

GRANDLYON
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Annexe 1 (6/10)

campus LyonTech-la Doua

Ouvrir sur la ville et densifier un campus d'excellence internationale centré sur les éco-technologies et les ingénieries post-carbone



Oct. 2010

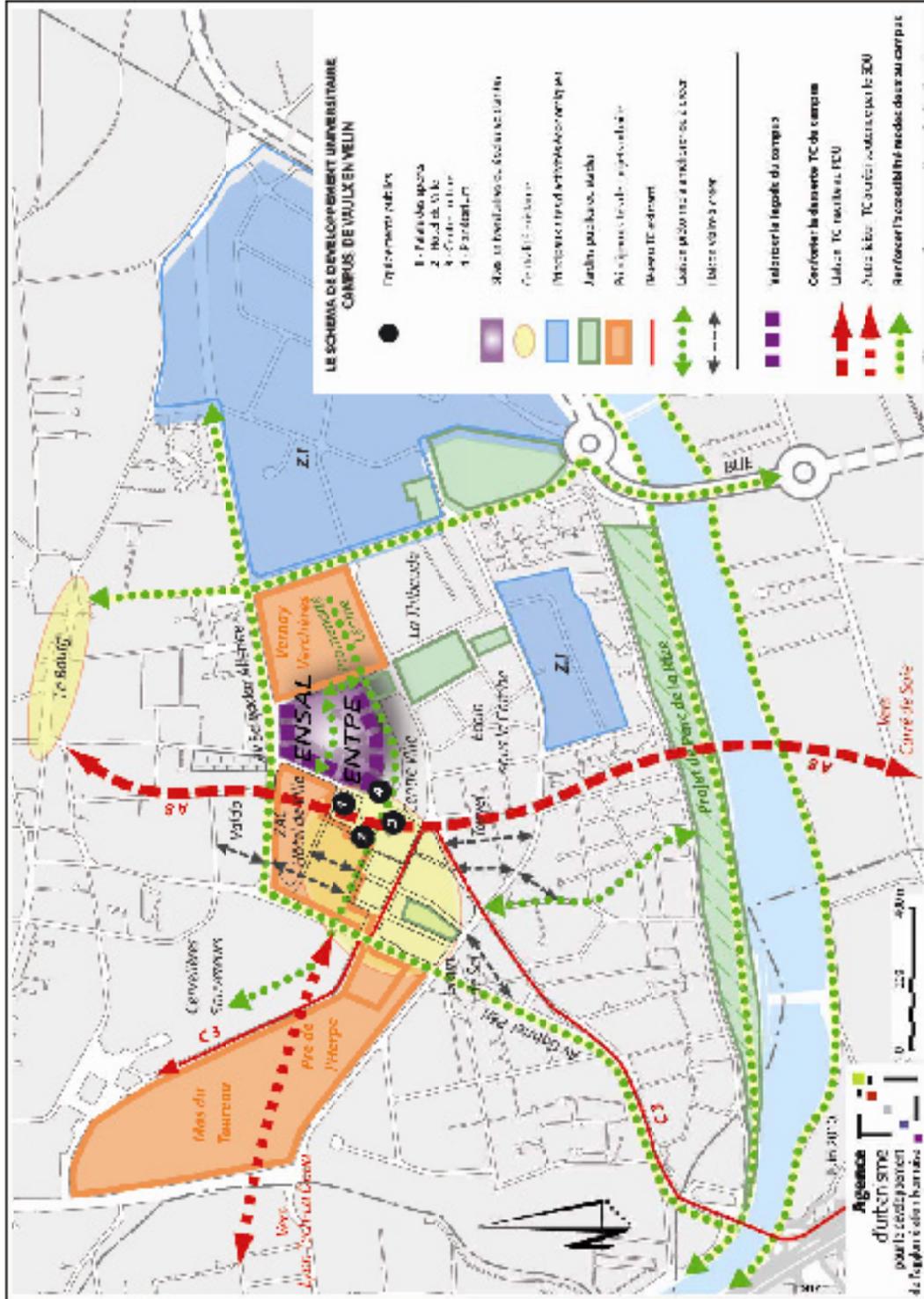
DELEGATION GENERALE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL



Annexe 1 (10/10)

campus Vaulx-en-Velin

Conforter un campus centré sur la conception et la gestion de la ville (de l'objet technique au territoire)



Oct. 2010

DELEGATION GENERALE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL



Annexe 2**Procès-verbal d'élection****DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU SEIN DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP MAISON DE LA VEILLE SOCIALE****Rapport n° 2010-1808****- Procès-verbal -**

Le président a ouvert le **1^{er} tour de scrutin.**

Il a été constaté que les urnes ne contenaient aucun bulletin.

Les candidatures suivantes ont été présentées :

- TITULAIRE :

- M. Olivier BRACHET
- M. Michel FORISSIER

- SUPPLEANT :

- M. Roland CRIMIER
- Mme Laure DAGORNE

Les conseillers ont déposé leur bulletin dans l'urne.

Les scrutateurs ont procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 127
- à déduire : bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 123
- majorité absolue : 62

Ont obtenu :

- Monsieur Olivier BRACHET	89 voix
- Monsieur Michel FORISSIER	34 voix
- Monsieur Roland CRIMIER	89 voix
- Madame Laure DAGORNE	34 voix

Messieurs Olivier BRACHET et Roland CRIMIER ayant obtenu la majorité absolue, à l'issue du 1^{er} tour de scrutin, ont été désignés respectivement comme titulaire et suppléant pour représenter la Communauté urbaine au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du GIP Maison de la Veille sociale.